

5. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. / CADRE DU RAPPORT ET CODE DE RÉFÉRENCE	148	4. / INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	187
2. / GOUVERNANCE	149	4.1. Opérations sur titres réalisés par les membres des organes de gouvernance et de direction	187
2.1. Conseil d'administration	149	4.2. Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	188
2.2. Les comités du conseil d'administration	168	4.3. Conventions réglementées et conventions courantes conclues à des conditions normales	189
2.3. Vice-Président	172	4.4. Tableau récapitulatif des délégations et autorisations financières au 31 décembre 2020	190
2.4. Direction générale	173	4.5. Modalités de participation des actionnaires aux assemblées	191
3. / RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES BÉNÉFICIAIRES AUX MANDATAIRES SOCIAUX	177	4.6. Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes de gouvernance ou de direction	191
3.1. Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux (vote <i>ex-ante</i>)	177	4.7. Conflits d'intérêts – condamnation pour fraude	191
3.2. Éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2020 à chaque mandataire social (vote <i>ex-post</i>)	180	4.8. Prévention des délits d'initié – déontologie boursière	191
3.3. Tableaux récapitulatifs des rémunérations dues ou versées au titre de l'exercice 2020 à chaque dirigeant mandataire social	182	5. / RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	192
3.4. Ratio de rémunération – évolution annuelle des rémunérations, des performances et des ratios	186		

1. Cadre du rapport et code de référence

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise a été établi par le conseil d'administration en application du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Les informations qu'il comporte prennent notamment en considération l'annexe I du Règlement délégué (UE) n° 2019/980 du 14 mars 2019, la Recommandation AMF n° 2012-02 modifiée le 3 décembre 2019, le rapport 2020 de l'AMF ainsi que le guide du Haut Comité de gouvernement d'entreprise (HCGE) de mars 2020 et son rapport de novembre 2020.

Ce rapport a été préparé avec l'appui du secrétaire général, de la direction juridique et de la direction des ressources humaines.

Il a été présenté au comité des nominations et des rémunérations, préalablement à son adoption par le conseil d'administration lors de sa réunion du 12 mars 2021.

Code Afep-Medef

Icade se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Afep-Medef (« Code Afep-Medef »), conformément à la décision de son conseil d'administration du 11 décembre 2008. Cette décision a fait l'objet d'un communiqué publié par Icade le 12 décembre 2008. Ce Code, dont la dernière révision est intervenue en janvier 2020, peut être consulté sur le site <http://www.afep.com>.

Conformément au Code Afep-Medef et en application de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce et de la Recommandation AMF n° 2012-02 modifiée le 3 décembre 2019, le tableau ci-dessous présente les dispositions du Code Afep-Medef avec lesquelles Icade n'est pas en parfaite conformité et expose les raisons de cette situation.

Disposition écartée

Justification

Information permanente

(article 26.1 du Code de référence : « *Tous les éléments de rémunération potentiels ou acquis des dirigeants mandataires sociaux sont rendus publics immédiatement après la réunion du conseil les ayant arrêtés.* »)

Les éléments de rémunération potentiels ou acquis des dirigeants mandataires sociaux ne sont pas rendus publics immédiatement après la réunion du conseil les ayant arrêtés, mais à l'occasion de la parution du document d'enregistrement universel et de l'exposé des motifs.

Rémunération variable annuelle des dirigeants mandataires sociaux exécutifs
(article 25.3.2 du Code de référence : « *Les critères quantifiables, qui ne sont pas nécessairement financiers, doivent être simples, pertinents et adaptés à la stratégie de l'entreprise. Ils doivent être prépondérants.* »)

La rémunération variable annuelle du Directeur général, qui est plafonnée à 12,5 % de la rémunération de base annuelle, est déterminée sur la base d'objectifs précis, comprenant des objectifs financiers et des objectifs qualitatifs.

Le pourcentage de rémunération variable liée aux objectifs financiers est de 6,25 % de la rémunération de base annuelle, et celui lié aux objectifs qualitatifs est de 6,25 % de la rémunération de base annuelle. Les critères quantifiables ne sont donc pas prépondérants, au sens strict, dans la détermination de la rémunération variable annuelle du Directeur général.

Compte tenu de la part que représente le variable par rapport au fixe et l'adéquation de ces critères qualitatifs avec la stratégie de la Société, il a été jugé pertinent de maintenir un poids égal des critères financiers et qualitatifs dans la rémunération variable annuelle du Directeur général.

2. Gouvernance

2.1. Conseil d'administration

2.1.1. Composition du conseil d'administration et de ses comités au jour du dépôt du document d'enregistrement universel



Comités du conseil d'administration



Le conseil d'administration de la Société, dans sa séance du 19 février 2021, a :

□ pris acte du changement, à compter du 1^{er} février 2021, du représentant permanent de l'administrateur Caisse des dépôts au conseil d'administration, en la personne de Carole Abbey, en remplacement de Virginie Fernandes ;

□ nommé, sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations, à compter du 19 février 2021, Olivier Fabas en qualité de membre du comité stratégie et investissements et du comité des nominations et des rémunérations en remplacement de la Caisse des dépôts.

15
MEMBRES

40 %
DE FEMMES

1/3
D'INDÉPENDANTS

89 %
TAUX D'ASSIDUITÉ
conseil d'administration

54
ÂGE MOYEN

ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DES INSTANCES DE GOUVERNANCE AU COURS DE L'EXERCICE 2020

Instance de gouvernance	Date	Départ	Nomination/cooptation	Renouvellement
Assemblée générale	24/04/2020		Laurence Giraudon Marianne Louradour	
	24/04/2020			Frédéric Thomas Georges Ralli Marie-Christine Lambert Laurence Giraudon Florence Péronnau
Conseil d'administration	14/02/2020	Carole Abbey Jean-Marc Morin	Olivier Fabas	
	06/10/2020	Jean-Paul Faugère Wael Rizk	Antoine Saintoyant ^(a) Bernard Spitz ^(b)	
Comité stratégie et investissements	06/10/2020	Jean-Paul Faugère	Bernard Spitz ^(b)	

(a) La ratification de la cooptation d'Antoine Saintoyant, en qualité d'administrateur, sera proposée à l'assemblée générale du 23 avril 2021.

(b) La ratification de la cooptation de Bernard Spitz, en qualité d'administrateur, sera proposée à l'assemblée générale du 23 avril 2021.

ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DES INSTANCES DE GOUVERNANCE À LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Instance de gouvernance	Date	Départ	Nomination/cooptation	Renouvellement
Comité stratégie et investissements	19/02/2021	Caisse des dépôts	Olivier Fabas	
Comité des nominations et des rémunérations	19/02/2021	Caisse des dépôts	Olivier Fabas	

SYNTHÈSE DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS À LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

	Informations personnelles				Expérience Nombre de mandats dans des sociétés cotées (hors Icade SA)	Position au sein du conseil				Participation à un comité			
	Age	Sexe	Nationalité	Nombre d'actions		Indépendance	Date de la 1 ^{re} nomination	Échéance du mandat	Années de présence au conseil	Comité d'audit et des risques	Comité des nominations et des rémunérations	Comité stratégie et investissements	Comité innovation et RSE
Frédéric Thomas	64	H		1	0		23/05/2016	AG 2024	5		✓		
Caisse des dépôts, représentée par Carole Abbey	45	F		28 895 618	1		30/11/2007	AG 2023	5				
Emmanuel Chabas	44	H			3		24/04/2019	AG 2023	2		✓		
Gonzague de Pirey	46	H		1	0	✓	24/04/2019	AG 2023	2				✓
Olivier Fabas	38	H		1	0		13/02/2020	AG 2021	1		✓	✓	
Laurence Giraudon	51	F		1	0		13/02/2020	AG 2024	1				
Marie-Christine Lambert	67	F		10	0	✓	06/12/2011	AG 2024	10	✓	Présidente		
Marianne Louradour	55	F		1	0		17/10/2019	AG 2022	2				
Olivier Mareuse	57	H		1	1		31/05/2011	AG 2021	10	✓			
Florence Péronnau	63	F		5	0	✓	23/05/2016	AG 2024	5		✓	Présidente	✓
Guillaume Poitrinal	53	H		10	0	✓	29/06/2018	AG 2022	3			✓	
Sophie Quatrehomme	43	F		1	0		15/03/2018	AG 2022	3				Présidente
Georges Ralli	72	H		775	1	✓	23/05/2016	AG 2024	5	Président	✓		
Antoine Saintoyant	43	H		1	1		06/10/2020 ^(a)	AG 2023	0				
Bernard Spitz	61	H		1	1		06/10/2020 ^(a)	AG 2021	0			✓	

(a) La ratification de ces nominations provisoires sera soumise à l'assemblée générale du 23 avril 2021.

Conformément aux dispositions des statuts, la Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois à dix-huit membres nommés par l'assemblée générale et révocables par elle. Pendant la durée de son mandat, chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins. La durée du mandat des administrateurs, personnes physiques ou morales, est de quatre (4) ans, sous réserve des dispositions concernant la limite d'âge. Par exception et pour les seuls besoins

de la mise en place d'un système de renouvellement échelonné des mandats des administrateurs, l'assemblée générale pourra prévoir lors de la désignation ou du renouvellement de certains administrateurs (personnes physiques ou morales), que la durée de leur mandat sera inférieure à quatre (4) ans. Les administrateurs sont rééligibles sous les mêmes réserves.

MANDATS, FONCTIONS ET BIOGRAPHIES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2020



Frédéric THOMAS
Président du conseil d'administration
Membre du comité stratégie
et investissements
64 ans
Nationalité : française

**Date de première nomination
en qualité d'administrateur :**
AG du 23/05/2016

Renouvellement : AG du 24/04/2020

Date d'échéance du mandat :
AG tenue en 2024 statuant sur
les comptes de l'exercice écoulé

**Nombre d'actions détenues
dans la Société :** 1

Adresse professionnelle :
27, rue Camille Desmoulins
92130 Issy-les-Moulineaux

Expertise et expérience professionnelle

Frédéric Thomas débute son parcours au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Pas-de-Calais en 1982, où il occupe différentes fonctions, parmi lesquelles directeur des financements de 1993 à 1996 puis directeur des réseaux de 1996 à 2000. À cette date, Frédéric Thomas devient directeur général adjoint de la Caisse régionale Charente-Maritime-Deux-Sèvres. En 2007, Frédéric Thomas devient directeur général de la Caisse régionale du Crédit Agricole Normandie-Seine et Président de Crédit Agricole Technologies. Il est membre du conseil de l'Adicam depuis 2010.

Frédéric Thomas fut de 2015 à 2019 directeur général de Crédit Agricole Assurances et directeur général de Predica.

Frédéric Thomas est ingénieur agronome diplômé de l'ENSA Rennes et titulaire d'un DESS de gestion des entreprises.

Frédéric Thomas est Président du conseil d'administration d'Icade depuis le 24 avril 2019.

Autres mandats et fonctions en cours

Néant

Mandats et fonctions ayant été exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Membre du comité exécutif

- Crédit Agricole SA

Directeur général

- Crédit Agricole Assurances

- Predica

Administrateur

- Pacifica SA

- Spirica SA

- CA Indosuez Wealth Management (SA)

- CAGIP SAS

- LCL SA

Membre du conseil d'administration

- Adicam (SARL)

Représentant permanent CAA, administrateur

- Caci SA

Censeur

- La Médicale de France SA

Vice-Président

- CA Vita (SPA)

- Groupement français des Bancassureurs

Président et représentant permanent de Prédica

- Fonds stratégique de participations (SICAV)

Représentant permanent CAA, Présidente personne morale

- Crédit Agricole Assurances Solutions SAS

Membre du comité de surveillance

- Crédit Agricole Innovations & Territoires SAS

Président du conseil de surveillance

- F/I Venture (SAS)

Il est précisé que Frédéric Thomas a démissionné de l'intégralité de ses mandats détenus au sein du groupe Crédit Agricole à compter du 1^{er} janvier 2020.



Virginie FERNANDES ^(a)
Représentante permanente de la Caisse des dépôts (CDC) - administratrice
Membre du comité stratégie et investissements
Membre du comité des nominations et des rémunérations
46 ans
Nationalité : française

Date de première nomination en qualité de représentante permanente de la CDC, administratrice :
CA du 30/09/2016

Renouvellement : AG du 24/04/2019

Date d'échéance du mandat de la CDC :
AG tenue en 2023 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

Nombre d'actions détenues par la CDC dans la Société : 28 895 618

Adresse professionnelle :
56, rue de Lille
75007 Paris

Expertise et expérience professionnelle

Virginie Fernandes est directrice du département du pilotage groupe au sein du pôle Finance, Stratégie et Participations de la Caisse des dépôts.

Diplômée de l'École supérieure de commerce de Rouen et de la Société française des analystes financiers (SFAF), Virginie Fernandes débute sa carrière en 1998 chez Ernst & Young comme auditeur financier. À partir de 2000, elle occupe des fonctions d'analyste financier, d'abord au sein de la société Oddo Securities puis au Crédit Agricole Cheuvreux. Elle intègre le groupe Caisse des dépôts en 2010. Elle rejoint alors la direction financière du Fonds Stratégique d'Investissement. En 2012, elle intègre le pôle Finance, Stratégie et Participations et occupe successivement les postes de responsable du pilotage stratégique des filiales puis, en 2013, de responsable du pôle Immobilier, Logements et Tourisme.

Depuis le 25 janvier 2017, Virginie Fernandes exerce les fonctions de directrice du département du pilotage des participations stratégiques.

Autres mandats et fonctions en cours

Administratrice

- Bpifrance Investissement^(b)
- Bpifrance Participations^(b)
- Transdev Group^(b)
- La Poste^(b)

Mandats et fonctions ayant été exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Administratrice

- Bpifrance SA
- Représentante permanente de la CDC**
- SFIL
 - SCET
- Présidente**
- Comité d'audit de Santoline
 - CDC Elan PME

(a) Carole Abbey a été désignée comme représentante permanente de la Caisse des dépôts (CDC) en remplacement de Virginie Fernandes à compter du 1^{er} février 2021.

(b) Société appartenant au groupe CDC.



Carole ABBEY ^(a)

Représentante permanente de la Caisse des dépôts (CDC) - administratrice

45 ans

Nationalité : française

Date de première nomination en qualité de représentante permanente de la CDC, administratrice :
CA du 19/02/2021

Date d'échéance du mandat de la CDC :
AG tenue en 2023 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

Nombre d'actions détenues par la CDC dans la Société : 28 895 618

Adresse professionnelle :
56, rue de Lille
75007 Paris

Expertise et expérience professionnelle

Carole Abbey est responsable du pilotage des participations stratégiques de la Caisse des dépôts depuis le 1^{er} février 2020. Elle a rejoint la CDC en juin 2017 afin de s'occuper d'un portefeuille de participations qui comprend notamment Bpifrance, Icade, la Compagnie des Alpes et CDC Habitat. Elle contribue à la validation des orientations stratégiques et des décisions d'investissement et élabore la position de la CDC au sein des instances de gouvernance de ces sociétés.

Après un parcours d'Associé au sein du cabinet de conseil EY, Carole Abbey fait partie des équipes de l'Agence des Participations de l'État (ministère de l'Économie et des Finances) début 2017.

Experte en *Corporate Finance*, elle rejoint EY en 1999, où elle accompagne pendant plus de 15 ans des fonds d'investissement et de grands groupes français et internationaux dans leurs projets financiers complexes. Pendant cette période, elle est basée à Sydney en Australie entre 2003 et 2008.

Carole Abbey est titulaire du DESS de Finance d'Entreprise et d'Ingénierie Financière de l'Université Paris Dauphine, du Diplôme d'Expertise Comptable et du CPA (*Certified Public Accountant*) certification (USA).

Autres mandats et fonctions en cours

Administratrice

- SCET^(b)
- Tonus Territoires^(b)
- Bpifrance SA^(b)
- Bpifrance Investissement^(b)
- Bpifrance Participations^(b)
- Transdev^(b)

Administratrice, représentante permanente de la CDC

- CDC Habitat^(b)
- Sicovam Holding^(c)
- Compagnie des Alpes^{(b)(d)}

Mandats et fonctions ayant été exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Administratrice

- Aviva-France

(a) Carole Abbey a démissionné de son mandat d'administratrice de la Société le 14 février 2020.

Carole Abbey a été désignée comme représentante permanente de la Caisse des dépôts (CDC) en remplacement de Virginie Fernandes à compter du 1^{er} février 2021.

(b) Société appartenant au groupe CDC.

(c) Société hors Groupe.

(d) Société cotée.



Emmanuel CHABAS
Administrateur
Membre du comité des nominations
et des rémunérations
44 ans
Nationalité : française

**Date de première nomination
en qualité d'administrateur :**
AG du 24/04/2019

Date d'échéance du mandat :
AG tenue en 2023 statuant sur
les comptes de l'exercice écoulé

**Nombre d'actions détenues
dans la Société : 1**

Adresse professionnelle :
16-18, boulevard de Vaugirard
75015 Paris

Expertise et expérience professionnelle

Emmanuel Chabas est diplômé de l'ESSEC. Il a débuté sa carrière en contrôle de gestion et audit interne au sein du groupe BNP Paribas en 2001. Il a ensuite rejoint BNP Paribas Cardif en 2006 en tant que responsable des acquisitions immobilières.

Depuis septembre 2015, Emmanuel Chabas est responsable du département des investissements immobiliers de Crédit Agricole Assurances.

Autres mandats et fonctions en cours

Responsable du département immobilier
- Crédit Agricole Assurances^(a)

Membre du conseil de surveillance
- SCA Covivio Hôtels^(a)

Membre du conseil de surveillance et de l'AG
- SE Covivio Immobilier^(a)

Président du comité de partenariat et membre du CA
- SCI Holding Dahlia^(a)

Membre du CA
- OPCI Camp Invest^(a)
- SC Iris Invest^(a)
- OPCI B2 Hotel Invest^(a)

Président du comité de partenariat
- SAS Iris Holding France^(a)

Président
- SAS Holding Euromarseille^(a)
- SAS 59-61 Rue Lafayette^(a)
- SAS 81-91 Rue Falguière^(a)
- SAS Resico^(a)
- SAS CA Résidence Seniors^(a)

Administrateur
- Météore Italy Srl^(a)
- Météore Alcala^(a)
- OPCI Icade Healthcare Europe^(b)
- SAS Cristal^(a)
- OPCI Lapillus 1^(a)

Représentant de DS Campus
- SCI Latécoère^(a)
- SCI Latécoère 2^(a)

Membre du comité de partenariat
- SCI 11 Place de l'Europe^(a)

Administrateur et membre du comité de rémunération
- SICAF central^(a)

Membre du conseil d'administration
- SAS Alta Blue^(a)

Administrateur, PDG et représentant de Predica
- SA Foncière Hypersud^(a)

Représentant permanent de Predica
- OPCI CAA Commerces 2^(a)
- *Advisory Committee* du fonds Ardian^(a)

Représentant permanent de Predica au CA
- OPCI Predica Bureaux^(a)
- OPCI Predica Commerces^(a)

Représentant de la SCI IMEFA 34
- OPCI Predica Habitation^(a)

Administrateur et Président du CA
- OPCI Eco Campus^(a)
- OPCI Massy Bureaux^(a)
- OPCI Messidor^(a)

Représentant permanent de Predica et membre du CS
- SCPI Unipierre Assurance^(a)

Membre du comité stratégique
- SCI Heart of La Défense^(a)

Membre du conseil d'administration
- SA Carmila^{(a)(c)}

Censeur au conseil de surveillance
- SA Argan^{(a)(c)}

Représentant permanent au conseil de surveillance
- SAS PREIM Healthcare^(a)

Représentant de Predica
- SCI Frey Retail Villebon^(a)

Membre du comité de supervision
- SAS Icade Santé^(b)

Mandats et fonctions ayant été exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Membre du conseil d'administration
- SA Foncière Développement Logement

Membre du comité stratégique
- SAS Foncière des Murs Management

Président
- SAS Francimmo Hôtel

Administrateur
- Siltel

Gérant de la société
- SCI Montparnasse Cotentin

Administrateur
- Météore Greece SA

(a) Société cotée.
(b) Société appartenant au groupe Icade.
(c) Société hors Groupe.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
Gouvernance

Membre du conseil de surveillance et du comité d'audit

- SCA Patrimoine et Commerce^(a)

Membre du conseil d'administration et du comité d'audit

- SA AccorInvest Group^(c)

Gérant^(c)

- | | | | |
|-----------------------------------|--|--|--------------------------------|
| - SCI Dahlia | - SCI DS Campus | - SCI New Vélizy | - SCIAEV CA |
| - SCI Académie Montrouge | - SCI IMEFA 1 | - SCI IMEFA 2 | - SCI IMEFA 3 |
| - SCI IMEFA 4 | - SCI IMEFA 5 | - SCI IMEFA 6 | - SCI IMEFA 8 |
| - SCI IMEFA 9 | - SCI IMEFA 10 | - SCI IMEFA 11 | - SCI IMEFA 12 |
| - SCI IMEFA 13 | - SCI IMEFA 16 | - SCI IMEFA 17 | - SCI IMEFA 18 |
| - SCI IMEFA 20 | - SCI IMEFA 22 | - SCI IMEFA 25 | - SCI IMEFA 32 |
| - SCI IMEFA 33 | - SCI IMEFA 34 | - SCI IMEFA 35 | - SCI IMEFA 36 |
| - SCI IMEFA 37 | - SCI IMEFA 38 | - SCI IMEFA 39 | - SCI IMEFA 42 |
| - SCI IMEFA 43 | - SCI IMEFA 44 | - SCI IMEFA 45 | - SCI IMEFA 47 |
| - SCI IMEFA 48 | - SCI IMEFA 49 | - SCI IMEFA 50 | - SCI IMEFA 51 |
| - SCI IMEFA 52 | - SCI IMEFA 53 | - SCI IMEFA 54 | - SCI IMEFA 57 |
| - SCI IMEFA 58 | - SCI IMEFA 60 | - SCI IMEFA 61 | - SCI IMEFA 62 |
| - SCI IMEFA 63 | - SCI IMEFA 64 | - SCI IMEFA 66 | - SCI IMEFA 67 |
| - SCI IMEFA 68 | - SCI IMEFA 69 | - SCI IMEFA 72 | - SCI IMEFA 73 |
| - SCI IMEFA 74 | - SCI IMEFA 76 | - SCI IMEFA 77 | - SCI IMEFA 78 |
| - SCI IMEFA 79 | - SCI IMEFA 80 | - SCI IMEFA 81 | - SCI IMEFA 82 |
| - SCI IMEFA 83 | - SCI IMEFA 84 | - SCI IMEFA 85 | - SCI IMEFA 89 |
| - SCI IMEFA 91 | - SCI IMEFA 92 | - SCI IMEFA 96 | - SCI IMEFA 100 |
| - SCI IMEFA 101 | - SCI IMEFA 102 | - SCI IMEFA 103 | - SCI IMEFA 104 |
| - SCI IMEFA 105 | - SCI IMEFA 107 | - SCI IMEFA 108 | - SCI IMEFA 109 |
| - SCI IMEFA 110 | - SCI IMEFA 112 | - SCI IMEFA 113 | - SCI IMEFA 115 |
| - SCI IMEFA 116 | - SCI IMEFA 117 | - SCI IMEFA 118 | - SCI IMEFA 120 |
| - SCI IMEFA 121 | - SCI IMEFA 122 | - SCI IMEFA 123 | - SCI IMEFA 126 |
| - SCI IMEFA 128 | - SCI IMEFA 129 | - SCI IMEFA 131 | - SCI IMEFA 132 |
| - SCI IMEFA 140 | - SCI IMEFA 148 | - SCI IMEFA 149 | - SCI IMEFA 150 |
| - SCI IMEFA 155 | - SCI Lyon Tony Garnier (ex-IMEFA 156) | - SCI Villeurbanne La Soie Îlot H (ex-IMEFA 157) | - SCI IMEFA 158 |
| - SCI IMEFA 159 | - SCI IMEFA 161 | - SCI IMEFA 162 | - SCI IMEFA 163 |
| - SCI IMEFA 164 | - SCI IMEFA 165 | - SCI HDP Bureaux (ex-IMEFA 166) | - SCI HDP Hôtel (ex-IMEFA 167) |
| - SCI HDP La Halle (ex-IMEFA 168) | - SCI IMEFA 169 | - SCI IMEFA 170 | - SCI IMEFA 171 |
| - SCI IMEFA 172 | - SCI IMEFA 173 | - SCI IMEFA 174 | - SCI IMEFA 175 |
| - SCI IMEFA 176 | - SCI IMEFA 177 | - SCI IMEFA 179 | - SCI Pacifica Grésillons |
| - SCI IMEFA 181 | - SCI IMEFA 182 | - SCI IMEFA 183 | - SCI IMEFA 184 |
| - SCI Spirica Marseille Michelet | - SCI IMEFA 186 | - SCI IMEFA 188 | - SCI IMEFA 189 |
| - SCI IMEFA 190 | - SCI IMEFA 192 | - SCI IMEFA 193 | - SCI IMEFA 194 |
| - SCI IMEFA 195 | - SCI IMEFA 196 | - Spirica Boisseau | - SCI IMEFA 198 |
| - SCI IMEFA 199 | - SCI IMEFA 201 | - SCI IMEFA 202 | - SCI IMEFA 203 |
| - SCI IMEFA 204 | - SCI IMEFA 205 | - SCI IMEFA 206 | - SCI IMEFA 207 |
| - SCI IMEFA 208 | - SCI IMEFA 209 | - SCI IMEFA 211 | - SCI IMEFA 212 |
| - SCI Fédérale Péreire Victoire | - SCI Federlog | - SCI Feder Londres | - SCI Fédérale Villiers |
| - SCI Grenier Vellefaux | - SCI Medibureaux | - SCI Medic Habitation | - SCI Vicq D'azir Vellefaux |
| - SCI Federpierre | - SCI 1-3 Place Valhubert | - SCI Village Victor Hugo | |
- Gérant, représentant de Federpierre^(c)**
- SCI Longchamp Montevideo
 - SCI Federpierre Michal
 - SCI Federpierre Caulaincourt
 - SCI Federpierre Université
 - SCI Federpierre Capucines
- Gérant, représentant de VICQ D'AZIR VELLEFAUX**
- SCI Vicq Neuilly^(c)

(a) Société cotée.

(b) Société appartenant au groupe Icade.

(c) Société hors Groupe.



Olivier FABAS

Administrateur
Membre du comité stratégie
et investissements
Membre du comité des nominations
et des rémunérations
38 ans
Nationalité : française

**Date de première nomination
en qualité d'administrateur :**
CA du 14/02/2020

Date d'échéance du mandat :
AG tenue en 2021 statuant sur
les comptes de l'exercice écoulé

**Nombre d'actions détenues
dans la Société : 1**

Adresse professionnelle :
56, rue de Lille
75007 Paris

Expertise et expérience professionnelle

Olivier Fabas, diplômé de l'ESCP Europe, a débuté sa carrière au sein des équipes de *Portfolio Management* de BNP Paribas en 2004. Il intègre la gestion financière de BNP Paribas en 2006, et a notamment travaillé sur le pilotage des structures du groupe BNP Paribas, le suivi des ratios de solvabilité, mais aussi la structuration des opérations de croissance externe et de partenariats de BNP Paribas.

En 2013, il rejoint les équipes de fusions-acquisitions de BNP Paribas et plus particulièrement celle en charge du conseil aux sociétés cotées.

Depuis septembre 2018, Olivier Fabas exerce les fonctions de responsable du pôle institutions financières et capital investissement au sein du département gestion des participations stratégiques de la Caisse des dépôts.

Il est par ailleurs professeur vacataire de Finance d'Entreprise dans le cadre du double diplôme Droit et Fiscalité HEC-Université Paris 1-Panthéon Sorbonne.

Autres mandats et fonctions en cours

Représentant permanent de la CDC et administrateur

- Qualium Investment^(a)

Administrateur et membre du comité des comptes

et du comité des risques et contrôle interne

- SFIL^(a)

Administrateur et Président du comité d'audit et stratégie

- Société Forestière^(a)

**Mandats et fonctions ayant été exercés au cours
des cinq dernières années et expirés**

Administrateur et membre des comités d'audit et des risques,
nominations et rémunérations, financement et garanties
et innovation

- Bpifrance Financement

Administrateur et membre du comité de suivi de la mise en
œuvre des partenariats BCPE et La Banque Postale

- CNP Assurances

(a) Société appartenant au groupe CDC.



Gonzague DE PIREY

Administrateur indépendant
Membre du comité innovation et RSE
46 ans
Nationalité : française

**Date de première nomination
en qualité d'administrateur :**
AG du 24/04/2019

Date d'échéance du mandat :
AG tenue en 2023 statuant sur
les comptes de l'exercice écoulé

**Nombre d'actions détenues
dans la Société : 1**

Adresse professionnelle :
148-156, rue Gallieni
92100 Boulogne-Billancourt

Expertise et expérience professionnelle

Diplômé de l'École polytechnique, de Telecom et de l'École des mines de Paris, Gonzague de Pirey débute sa carrière comme conseiller aux affaires sociales au sein du cabinet du Premier ministre de 2004 à 2007, sous Jean-Pierre Raffarin puis Dominique de Villepin.

Il rejoint le groupe Saint Gobain en 2007 où il exerce successivement les fonctions de directeur du plan, directeur abrasifs Asie-Pacifique à Shanghai, puis de délégué général à Moscou pour la zone Russie, Ukraine et pays de la Communauté des États indépendants (CEI), et enfin la direction du groupe Lapeyre.

Actuellement, Gonzague de Pirey est Président de KparK. Depuis le 15 mars 2021, il est Senior Vice-Président Nouveaux Projets de Sephora Worldwide.

Autres mandats et fonctions en cours

Président

- KparK^(a)

- Association Coup de Pouce Humanitaire

Senior Vice-Président Nouveaux Projets

- Sephora Worldwide

**Mandats et fonctions ayant été exercés au cours
des cinq dernières années et expirés**

Président

- Groupe Lapeyre, Saint Gobain

Délégué général

- Saint Gobain - Russie, Ukraine et CEI

Directeur général

- Sephora Allemagne

(a) Société hors Groupe.



Laurence GIRAUDON

Administratrice
51 ans
Nationalité : française

Date de première nomination en qualité d'administratrice :

CA du 14/02/2020

Renouvellement : AG du 24/04/2020

Date d'échéance du mandat :

AG tenue en 2024 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

Nombre d'actions détenues dans la Société : 1

Adresse professionnelle :

56, rue de Lille
75007 Paris

Expertise et expérience professionnelle

Laurence Giraudon est ingénieure, diplômée de l'Ensimag. Elle a exercé différentes responsabilités au sein du contrôle des risques de CDC Marchés (1993-1998), CDC ICM (1998-2001) et a ensuite participé notamment à la création et à la mise en place du service des résultats au sein de Ixis CIB (2005-2007) et de la BFI Natixis (2007-2009).

En 2009, elle rejoint la Société Générale CIB en tant que co-responsable au sein du *Product Control Group* du département en charge de la certification des résultats.

Elle intègre en 2012 le groupe CNP Assurances et devient directrice du *middle office* et *back-office* au sein de la direction des investissements.

Laurence Giraudon a été directrice du pôle support et opérations au sein de la direction des gestions d'actifs de la Caisse des dépôts de juin 2017 à août 2020. Depuis le 1^{er} septembre 2020, elle est directrice du département finance & opérations au sein de la direction des gestions d'actifs de la Caisse des dépôts.

Autres mandats et fonctions en cours

Membre qualifié au sein du conseil d'orientation et de surveillance du **Crédit municipal de Paris**
- Crédit Municipal de Paris

Mandats et fonctions ayant été exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Administratrice au sein du CA de CNP Assurances
- CNP Assurances



Marie-Christine LAMBERT

Administratrice indépendante
Présidente du comité des nominations et des rémunérations
Membre du comité d'audit et des risques
67 ans
Nationalité : française

Date de première nomination en qualité d'administrateur :

CA du 6/12/2011

Renouvellement : AG du 24/04/2020

Date d'échéance du mandat :

AG tenue en 2024 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

Nombre d'actions détenues dans la Société : 10

Adresse personnelle :

24, rue Rouelle
75015 Paris

Expertise et expérience professionnelle

Marie-Christine Lambert, diplômée de l'ESC Dijon option finance, est aujourd'hui retraitée. Elle fut directrice financière adjointe et directrice du contrôle de gestion du groupe Orange. Entrée chez France Télécom en 1992, elle y a occupé successivement les fonctions de directrice financière des filiales informatiques, directrice financière des mobiles en France, *Chief Financial Officer* de la division Orange (activité Mobile du groupe), directrice finances gestion des opérations en France (fixe et mobile) puis directrice du contrôle de gestion groupe. Marie-Christine Lambert a commencé sa carrière professionnelle en 1975 dans une filiale française d'ITT, puis a poursuivi en finance opérationnelle dans l'industrie, les services et les télécoms.

Autres mandats et fonctions en cours

Néant

Mandats et fonctions ayant été exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Directrice financière adjointe et directrice du contrôle de gestion du groupe Orange

- Groupe Orange

Administratrice

- Orange France

- Orange Studio

- Coentreprise Buy in (Orange/Deutsche Telekom)

Membre du conseil de surveillance et du comité d'audit

- Orange Polska



Marianne LOURADOUR

Administratrice

55 ans

Nationalité : française

Date de première nomination en qualité d'administratrice :

CA du 17 octobre 2019

Date d'échéance du mandat :

AG tenue en 2022 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

Nombre d'actions détenues dans la Société : 1

Adresse professionnelle :

2, avenue Pierre-Mendès-France
75013 Paris

Expertise et expérience professionnelle

Marianne Louradour est diplômée de l'IEP Paris en 1988 (section Économie-Finances).

Elle intègre, en 1989, la Caisse des dépôts Développement en tant que responsable de programmes à Capri Résidences (groupe SCIC) puis devient, en 1994, responsable des investissements au sein de la Compagnie immobilière de la région parisienne.

En 1995, elle rejoint la direction des fonds d'épargne pour occuper le poste de responsable animation du réseau et développement commercial.

Elle intègre, en 2000, la direction bancaire en tant que responsable de la mission qualité.

De 2003 à 2004, elle exerce les fonctions d'adjointe du directeur sur l'organisation et les relations avec la direction générale de la comptabilité publique, puis est promue responsable du département pilotage et animation des réseaux au sein de la direction bancaire.

En septembre 2009, elle rejoint la direction des risques et du contrôle interne de la Caisse des dépôts, en tant qu'adjointe du directeur.

En 2012, elle exerce la fonction de directrice de l'audit de la Caisse des dépôts.

Depuis septembre 2016, Marianne Louradour est directrice régionale Île-de-France de la Banque des territoires, groupe Caisse des dépôts. Elle est administratrice de la Sogaris (Logistique), Citallios (aménagement), de Plaine Commune développement (Aménagement), de la SEM IDF Investissements et Territoires (Immobilier patrimonial) et du Charles de Gaulle Express (transport).

Autres mandats et fonctions en cours

Administratrice

- SAEML Citallios^(a)
- SEM Plaine Commune Développement^(a)
- SAEML Sogaris^(a)
- SEM IDF Investissements et Territoires^(a)
- SAS CDG Express^(a)
- Association IAURIF^(a)
- ORF^(a)

Membre comité stratégique

- SCI Docks en Seine^(a)
- SAS Paris Docks en Seine^(a)

Président du conseil de surveillance

- SAS Biocitech Immobilier^(a)

Représentante de la CDC en AG

- SCI du 10 rue du Général Lasalle^(a)
- SCI Résidence Landy St Ouen^(a)
- SAS Seine Ampère^(a)
- SAS La Nef Lumière^(a)
- SCI Docks en Seine^(a)
- SAS Paris Docks en Seine^(a)
- SAS Foncière Publique IDF^(a)
- SAS Biocitech Immobilier^(a)
- SEM IDF Investissements et Territoires^(a)

Mandats et fonctions ayant été exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Administratrice

- SCET

Représentante de la CDC

- SCI IMEFA Vélizy
- SCI Île de France Paris N1
- SCI Boulogne Résidence Île Seguin
- Paris Nord Est
- SCI Paris Pyrénées Bagnolet
- SCI Logements Les Mureaux Voiles de Seine
- SCI MacDonald Logements Locatifs
- SCI Arquebusiers Michel Ange
- SC Île de France Paris numéro 2
- SCI Logements Évry Vanille
- SCI Logements Limeil Temps Durables
- SAS Espace Europe
- SEMAFOR 77
- SCI de la Vision
- SAS Parking MacDonald

(a) Société appartenant au groupe CDC.



Olivier MAREUSE

Administrateur

Membre du comité d'audit et des risques

57 ans

Nationalité : française

Date de première nomination en qualité d'administrateur :
CA du 31/05/2011

Date d'échéance du mandat :
AG tenue en 2021 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

Nombre d'actions détenues dans la Société : 1

Adresse professionnelle :
56 rue de Lille
75007 Paris

Expertise et expérience professionnelle

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, ancien élève de l'École nationale d'administration, Olivier Mareuse a commencé sa carrière en 1988 au sein de la direction des assurances collectives de CNP Assurances, en tant qu'adjoint au responsable du département établissements financiers puis en qualité de directeur technique, administratif et comptable en 1989. En 1991, il est nommé chargé de mission auprès du directeur général puis directeur de la stratégie, du contrôle de gestion et des relations avec les actionnaires en 1993. Nommé en 1999 directeur des investissements de CNP Assurances, Olivier Mareuse rejoint la Caisse des dépôts en octobre 2010 comme directeur financier adjoint du groupe Caisse des dépôts puis en décembre 2010 directeur financier du groupe Caisse des dépôts. Depuis septembre 2016, Olivier Mareuse est directeur des fonds d'épargne de la Caisse des dépôts. Il est également, depuis 2018, directeur des gestions d'actifs de la Caisse des dépôts.

Autres mandats et fonctions en cours

Directeur des gestions d'actifs et directeur des fonds d'épargne

- Groupe Caisse des dépôts

Membre du comité exécutif

- Établissement public et groupe Caisse des dépôts

Administrateur

- La Société Forestière^(a)

- CDC Croissance^(b)

- CDC Investissement Immobilier (CDC II)^(b)

- CDC Investissement Immobilier Interne (CDC III)^(b)

- Groupe La Poste^(b)

- Association française des investisseurs institutionnels (AF2i)^(c)

- ISALT (Investissements stratégiques en actions long terme)^(c)

Représentant permanent CDC

- Veolia Environnement^{(a)(c)}

Mandats et fonctions ayant été exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Directeur des finances groupe

- Caisse des dépôts

Administrateur

- Bpifrance Investissement

- AEW Europe

- CDC Infrastructures

- CNP Assurances^{(a)(b)}

Président du conseil d'administration

- CDCE-1

Directeur général

- CDCE-1

Représentant permanent CDC

- CDC GPI (Gestion des Placements Immobiliers)

- CDC GPII (Gestion des Placements Immobiliers Internes)

(a) Société cotée.

(b) Société appartenant au groupe CDC.

(c) Société hors Groupe.



Florence PÉRONNAU

Vice-Présidente, administratrice référente

Administratrice indépendante

Présidente du comité stratégie

et investissements

Membre du comité des nominations

et des rémunérations

Membre du comité innovation et RSE

63 ans

Nationalité : française

Date de première nomination en qualité d'administratrice :
AG du 23/05/2016

Renouvellement : AG du 24/04/2020

Date d'échéance du mandat :
AG tenue en 2024 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

Nombre d'actions détenues dans la Société : 5

Adresse professionnelle :
Pollen RE
35, rue Malar
75007 Paris

Expertise et expérience professionnelle

Après une formation classique d'économiste (licence sciences économiques – Paris X, IEP Paris Éco-Fi), Florence Péronneau réalise sa première partie de carrière immobilière chez les « investisseurs institutionnels ».

1982-1990 : AGP Compagnie du Midi – Axa, investissements immobiliers.

1990-1993 : CPII Promotion Immobilière – montage et vente investisseurs.

1993-1997 : SECL-UAP – Banque Worms – valorisation et gestion d'actifs.

1997-2004 : AGF Immobilier groupe Allianz – *Portfolio manager* puis direction de la maîtrise d'ouvrage.

En 2006, elle rejoint le groupe Sanofi pour mettre en place la direction immobilière du groupe, entrant ainsi dans le monde des « utilisateurs ».

Une fois la mise en place de l'organisation *corporate* aux plans national et international réalisée, elle déploie les politiques internes « espaces de travail » et « bâtiment responsable » en cohérence avec les enjeux stratégiques du groupe.

Elle réalise de nombreux projets immobiliers d'envergure en France et à l'étranger, dont le siège mondial du groupe (2012), et de nouveaux Campus (Paris et Lyon en 2015) pour accompagner la transformation des modes de travail et de management.

Depuis le 19 janvier 2015, Florence Péronneau siège au Conseil immobilier de l'État en tant que personnalité qualifiée.

En 2017, Florence Péronneau, convaincue que l'immobilier est un réel capital matériel et immatériel pour l'entreprise, lance Pollen RE, société de conseil en stratégie immobilière auprès des « utilisateurs ».

Autres mandats et fonctions en cours

Présidente

- Pollen RE^(a)

Membre du Conseil de l'immobilier de l'État

Membre du plan Bâtiment durable (groupe réflexions prospective bâtiments et territoires)

Membre de l'IFA

Mandats et fonctions ayant été exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Néant

(a) Société hors Groupe.



Guillaume POITRINAL
Administrateur indépendant
Membre du comité stratégie
et investissements
53 ans
Nationalité : française

**Date de première nomination
en qualité d'administrateur :**
AG du 29/06/2018

Date d'échéance du mandat :
AG tenue en 2022 statuant sur
les comptes de l'exercice écoulé

**Nombre d'actions détenues
dans la Société :** 10

Adresse professionnelle :
WO2
26, rue de Bourgogne
75007 Paris

Expertise et expérience professionnelle

Ancien Président du directoire d'Unibail-Rodamco, Guillaume Poitrinal a cofondé Woodeum, une société de promotion immobilière spécialisée dans le logement bas carbone en bois puis WO2, un promoteur bas carbone de bureaux de nouvelle génération. Il a créé Icamap, un fonds d'investissement paneuropéen qui intervient sur le secteur de l'immobilier coté et non coté. Il a été administrateur de la Fédération des sociétés immobilières et foncières, et *Chairman* de l'*European Public Real Estate Association* (EPRA) de 2009 à 2011.

Autres mandats et fonctions en cours

Administrateur
- UGC^(a)
Président
- Fondation du patrimoine^(a)

Mandats et fonctions ayant été exercés au cours des cinq dernières années et expirés

- Capital & Regional

(a) Société hors Groupe.



Sophie QUATREHOMME
Administratrice
Présidente du comité innovation et RSE
44 ans
Nationalité : française

**Date de première nomination
en qualité d'administratrice :**
CA du 15/03/2018

Date d'échéance du mandat :
AG tenue en 2022 statuant sur
les comptes de l'exercice écoulé

**Nombre d'actions détenues
dans la Société :** 1

Adresse professionnelle :
56, rue de Lille
75007 Paris

Expertise et expérience professionnelle

Titulaire d'une maîtrise de lettres modernes, d'un diplôme d'études approfondies en politiques nationales et politiques européennes des États de l'Union européenne, d'un DESS de géopolitique européenne et diplômée du Centre national de la fonction publique territoriale, Sophie Quatrehomme débute sa carrière en 2002, en tant que collaboratrice parlementaire. Elle devient ensuite, fin 2004, conseillère technique chargée des relations avec l'Assemblée nationale auprès du ministre délégué aux Relations avec le Parlement. En 2007, elle est nommée conseillère parlementaire au secrétariat d'État chargé des Affaires européennes. De 2009 à 2010, elle exerce la fonction de conseillère parlementaire auprès du ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. Elle devient en mars 2010 conseillère pour les relations avec le Parlement et les relations institutionnelles de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Elle occupe le poste de cheffe de cabinet, conseillère du directeur général de la Caisse des dépôts entre 2012 et 2014. En mars 2014, elle est nommée directrice du cabinet du directeur général du groupe Caisse des dépôts et membre des comités de direction de la Caisse des dépôts et du groupe. Elle est, depuis juillet 2016, directrice de la communication du groupe Caisse des dépôts. En mars 2018, suite à la refonte des instances de direction, elle intègre le comité exécutif.

Autres mandats et fonctions en cours

Directrice de la communication
- CDC
Membre du comité exécutif
- CDC
Administratrice
- Société du Grand Théâtre des Champs Élysées (SGTCE)^(a)

Mandats et fonctions ayant été exercés au cours des cinq dernières années et expirés

CDC International Capital
- Administrateur
- Membre du comité d'audit et comptes
- Membre du comité des nominations et rémunérations
Membre du comité de direction du groupe Caisse des dépôts
Membre du comité de direction de l'établissement public
Caisse des dépôts

(a) Société appartenant au groupe CDC.



Georges RALLI

Administrateur indépendant
Président du comité d'audit et des risques
Membre du comité des nominations et des rémunérations
72 ans
Nationalité : française

Date de première nomination en qualité d'administrateur :
AG du 23/05/2016

Renouvellement : AG du 24/04/2020

Date d'échéance du mandat :
AG tenue en 2024 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

Nombre d'actions détenues dans la Société : 775

Adresse professionnelle :

IPF Partners
8, rue Toepffer
CH – 1206 Genève

Expertise et expérience professionnelle

Georges Ralli est titulaire d'un DESS banque et finance de l'Université Paris-V, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris (section économique et financière) et de l'Institut commercial de Nancy.

Il entre au Crédit Lyonnais en 1970 où il exerce diverses fonctions jusqu'en 1981 (département des études comptables générales en charge du suivi des ratios réglementaires et des procédures de consolidation du groupe – direction régionale Alsace en charge de la clientèle d'entreprises – direction des affaires financières en charge des activités de marché primaire d'actions).

En 1982, il occupe le poste de secrétaire de la Commission pour le développement et la protection de l'Épargne.

De 1982 à 1985, il est directeur au département des négociations financières du Crédit du Nord (marchés primaires d'obligations et d'actions, fusions-acquisitions, investissement pour compte propre).

En 1986, il entre chez Lazard à Paris pour participer au développement des activités de marché primaire de capitaux. En 1989 il rejoint les activités de fusions-acquisitions, devient associé-gérant en 1993, puis coresponsable des fusions-acquisitions de Lazard LLC à partir de 1999. De 2000 à 2010, il est *Managing Director* et *Deputy Chairman* du comité exécutif de Lazard LLC (États-Unis), il a été parallèlement le chef de la maison française jusqu'en 2010. Il quitte ses fonctions exécutives en 2010 et demeure *Chairman* jusqu'en 2012 des activités européennes de fusions-acquisitions ainsi que des activités européennes de gestion d'actifs et de banque privée.

En 2013, il crée IPF Partners, fonds d'investissement spécialisé dans le secteur de la santé qui a vocation à investir sous forme de prêts structurés dans des sociétés de biotech, medtech, diagnostique et vaccin. Il est associé et gérant d'IPF Partners.

Enfin en 2017, il participe à la création de LLC Real Estate Fund SCA, fonds d'investissement dédié à l'immobilier au Luxembourg (75 %) et dans les pays voisins (hors France).

Autres mandats et fonctions en cours

Censeur

- Chargeurs SA^{(b)(a)}

Gérant

- IPF Management 1 SARL (Luxembourg)^(b)
- Kampos SARL (Suisse)^(b)
- IPF Partners SARL (Suisse)^(b)
- LLC RE Management SARL (Luxembourg)^(b)

Mandats et fonctions ayant été exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Administrateur

- Carrefour SA
- Chargeurs SA
- Veolia Environnement
- Silic SA
- Quadrature Investment Managers

(a) Société cotée.

(b) Société hors Groupe.



Antoine SAINTOYANT

Administrateur
43 ans
Nationalité : française

Date de première nomination en qualité d'administrateur :
CA du 06/10/2020

Date d'échéance du mandat :
AG tenue en 2023 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

Nombre d'actions détenues dans la Société : 1

Adresse professionnelle :

56, rue de Lille
75007 Paris

Expertise et expérience professionnelle

Antoine Saintoyant est diplômé de l'École nationale d'administration et de l'Institut d'études politiques de Paris. Il débute sa carrière en 2003 au ministère de l'Économie et des Finances à la direction générale du Trésor. De 2007 à 2009, il intègre la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne (Bruxelles) en tant que conseiller en charge des services financiers. Il regagne ensuite la direction générale du Trésor en tant que chef du bureau des affaires bancaires puis sous-directeur banques et financements d'intérêt général. Entre 2012 et 2016, Antoine Saintoyant a également exercé la fonction de directeur de participations au sein de l'Agence des participations de l'État, en charge des services (Orange, La Poste, Bpifrance, FDJ, Dexia...).

Depuis mai 2017, Antoine Saintoyant était conseiller et chef du pôle Économie, Finances, Industrie au sein du cabinet du Premier ministre, Édouard Philippe. Le 17 septembre 2020, Antoine Saintoyant est nommé en tant que directeur des participations stratégiques et membre du Comex de l'établissement public de la Caisse des dépôts.

Autres mandats et fonctions en cours

Administrateur

- Compagnie des Alpes^{(a)(b)}
- Bpi SA^(a)
- Bpi Participations^(a)
- Bpi Investissement^(a)
- EGIS^(a)

Membre du conseil de surveillance

- CDC Habitat^(a)

Membre du comité des nominations et des rémunérations

- CDC Habitat^(a)
- Compagnie des Alpes^(a)
- Bpi SA^(a)

Membre du comité stratégie et investissements

- Egis^(a)

Mandats et fonctions ayant été exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Directeur des participations stratégiques et membre du Comex

- Caisse des dépôts

Conseiller économie, finances, industrie

- Cabinet du Premier ministre

Sous-directeur banques et financements

- Ministère de l'Économie et des Finances

Directeur de participations services et finances

- Ministère de l'Économie et des Finances

(a) Société appartenant au groupe CDC.

(b) Société cotée.



Bernard SPITZ
Administrateur
Membre du comité stratégie
et investissements
62 ans
Nationalité : française

**Date de première nomination
en qualité d'administrateur :**
CA du 06/10/2020

Date d'échéance du mandat :
AG tenue en 2021 statuant sur
les comptes de l'exercice écoulé

**Nombre d'actions détenues
dans la Société :** 1

Adresse professionnelle :
31, rue d'Anjou
75008 Paris

Expertise et expérience professionnelle

Bernard Spitz est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, de l'ESSEC et de l'École nationale d'administration. Rapporteur depuis 1986 au Conseil d'État puis en 1987 au Conseil de la concurrence, il devient en 1988 conseiller du Premier ministre Michel Rocard (économie, commissariat au Plan, réforme de l'État, relations avec les pays de l'Est) et directeur de cabinet du ministre du Plan. De 1992 à 1996, il a été directeur du groupe Canal +, en charge de la stratégie et du développement. De 1996 à 2000, il a été secrétaire général de la mission pour l'e-business, chargé par le ministre des Finances de la mise en place du cadre juridique de l'économie numérique. Il a été aussi chargé par le Président de la République des commémorations à la mémoire d'André Malraux puis du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. De 2000 à 2004, il a été directeur de la stratégie de Vivendi Universal. En 2004, il crée le cabinet de conseil BSC Conseil spécialisé dans l'impact de la révolution digitale sur la stratégie des entreprises. En 2008, le Président de la République lui confie l'organisation des États généraux de la presse. De 2008 à 2019, il a présidé la Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA) avant de rassembler l'ensemble des acteurs du secteur en créant la Fédération française de l'assurance (FFA) dont il a été le premier Président. Depuis 2009, il est membre des instances dirigeantes du Mouvement des entreprises de France (Medef) dont il préside, depuis 2013, la Commission « Europe et International ».

Autres mandats et fonctions en cours

Président de la Commission Europe et International

- Medef

Administrateur indépendant

- Air France^{(b)(c)}

Membre du conseil d'administration

- Ecole Alsacienne^(b)

Membre du conseil de surveillance

- CDC Habitat^(a)

Membre du conseil d'administration

- Medef International

Membre du comité de développement stratégique

- Paris School of Economics

Président

- Les Gracques^(b)

Président de la commission Cyber

- Club des Juristes

**Membre du conseil consultatif du programme « Family
business management »**

- LUISS Business School

Mandats et fonctions ayant été exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Président

- Fédération française de l'assurance

Membre du conseil exécutif et du bureau

- Medef

Membre du conseil exécutif

- GPS

Membre du conseil d'administration

- Paris Europlace

(a) Société appartenant au groupe CDC.

(b) Société hors Groupe.

(c) Société cotée.

2.1.2. Règles relatives à la composition du conseil d'administration

2.1.2.1. Administrateurs indépendants

La Société souscrit aux critères d'indépendance tels qu'exprimés par le Code Afep-Medef (cf. tableau ci-dessous).

Le conseil d'administration et le comité des nominations et des rémunérations se fondent sur la grille de référence ci-après pour apprécier annuellement l'indépendance des administrateurs, ainsi qu'à l'occasion de chaque cooptation, nomination ou renouvellement.

Les critères d'indépendance retenus par le Code Afep-Medef :

Critère 1 : Salarié mandataire social au cours des cinq années précédentes

Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :

- ☐ salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société ;
- ☐ salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la Société consolide ;
- ☐ salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la Société ou d'une société consolidée par cette société mère.

Critère 2 : Mandats croisés

Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire exécutif social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.

Critère 3 : Relations d'affaires significatives

Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil :

- ☐ significatif de la Société ou de son groupe ;
- ☐ ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité.

L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la Société ou son groupe est débattue par le conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) explicités dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Critère 4 : Lien familial

Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.

Critère 5 : Commissaire aux comptes

Ne pas avoir été commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq années précédentes.

Critère 6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans

Ne pas être administrateur de la Société depuis plus de douze ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date anniversaire des douze ans.

Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non exécutif

Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe.

Critère 8 : Statut de l'actionnaire important

Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la Société ou sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la Société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le conseil, sur rapport du comité des nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Administrateurs	Critère 1 Salarié mandataire social au cours des cinq années précédentes	Critère 2 Mandats croisés	Critère 3 Relations d'affaires significatives	Critère 4 Lien familial	Critère 5 Commissaire aux comptes	Critère 6 Durée de mandat supérieure à 12 ans	Critère 7 Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif	Critère 8 Statut de l'actionnaire important	Qualification retenue par le conseil d'administration
Frédéric Thomas	✓	✓	×	✓	✓	✓	✓	×	Non indépendant
Florence Péronneau	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Indépendant
Marie-Christine Lambert	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Indépendant
Gonzague de Pirey	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Indépendant
Guillaume Poitrinal	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Indépendant
Georges Ralli	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Indépendant
Caisse des dépôts, représentée par Carole Abbey	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	Non indépendant
Emmanuel Chabas	✓	✓	×	✓	✓	✓	✓	×	Non indépendant
Olivier Fabas	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	Non indépendant
Laurence Giraudon	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	Non indépendant
Marianne Louradour	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	Non indépendant
Olivier Mareuse	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	Non indépendant
Sophie Quatrehomme	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	Non indépendant
Antoine Saintoyant	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	Non indépendant
Bernard Spitz	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	Non indépendant

Dans ce tableau, ✓ représente un critère d'indépendance satisfait et × représente un critère d'indépendance non satisfait.

Il est précisé dans le règlement intérieur du conseil d'administration d'Icade que le conseil d'administration peut estimer qu'un administrateur, bien que remplissant les critères énoncés ci-dessus, ne doit pas être qualifié d'indépendant compte tenu de sa situation particulière ou de celle de la Société, eu égard à son actionnariat ou pour tout autre motif. Inversement, le conseil d'administration peut estimer qu'un administrateur ne remplissant pas les critères ci-dessus est cependant indépendant.

S'agissant du critère 3 (relations d'affaires significatives), le conseil d'administration s'est assuré qu'aucun des administrateurs susceptibles d'être qualifiés d'administrateurs indépendants n'était, ou n'était lié directement ou indirectement, à un client, fournisseur ou banquier significatif d'Icade ou d'une société du groupe Icade. Sur la base des travaux effectués par le comité des nominations et des rémunérations, il a examiné au cas par cas les relations d'affaires existantes entre des sociétés du groupe Icade et les sociétés au sein desquelles certains administrateurs exercent des fonctions professionnelles ou des mandats sociaux.

Le conseil d'administration a considéré qu'aucune relation d'affaire ne présentait un caractère significatif de nature à susciter des conflits d'intérêts ou à remettre en cause l'indépendance des administrateurs indépendants.

Icade, dont le conseil d'administration comprend à la date du dépôt du présent document d'enregistrement universel, sur un total de 15 administrateurs, 5 administrateurs indépendants (33 %), respecte la proportion de membres indépendants prévue à la recommandation 9.3 du Code Afep-Medef.

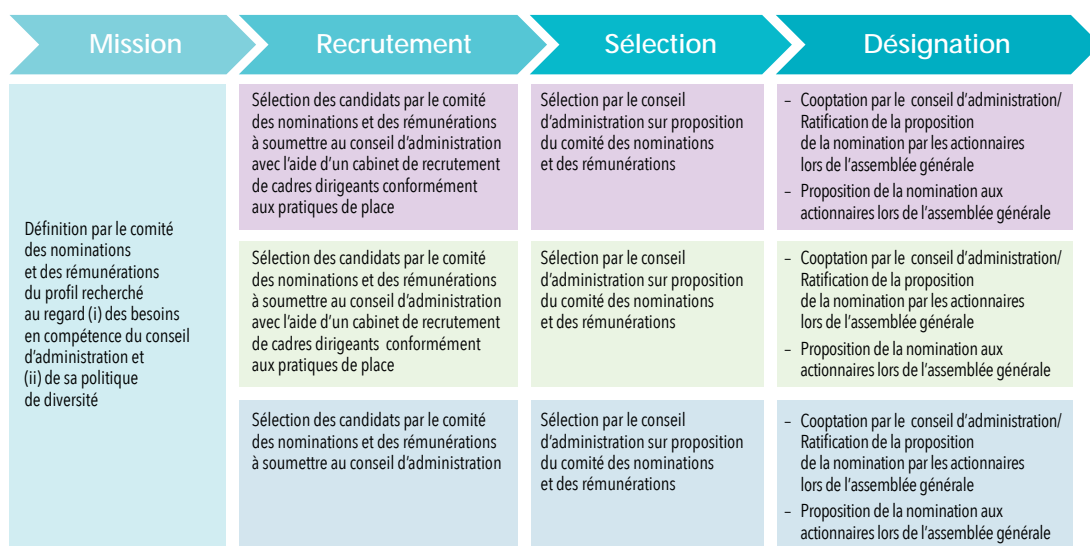
2.1.2.2. Procédure de sélection des futurs administrateurs

Le conseil d'administration et le comité des nominations et des rémunérations travaillent régulièrement sur les problématiques de plan de succession et de sélection des administrateurs de la Société ainsi que sur l'évolution de la composition du conseil d'administration et des comités afin de renforcer la diversité et la complémentarité des compétences requises.

Administrateurs indépendants

Administrateurs dirigeants mandataires sociaux (Président du conseil d'administration)

Administrateurs institutionnels



2.1.2.3. Politique de diversité

Le conseil d'administration et le comité des nominations et des rémunérations attachent chaque année une importance particulière à la mixité et à la diversité de son conseil d'administration et de ses comités (représentation équilibrée des femmes et des hommes, âges,

qualifications et expériences professionnelles). Ils sont complémentaires du fait de leurs différentes expériences professionnelles, tant en France qu'à l'international, et de leurs compétences. Le conseil d'administration est attentif à maintenir une répartition équilibrée entre des administrateurs ayant une connaissance historique de l'entreprise et des administrateurs entrés plus récemment au conseil d'administration.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA POLITIQUE DE DIVERSITÉ APPLIQUÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET À SES COMITÉS

Critères	Politique et objectifs visés	Modalités de mise en œuvre et résultats obtenus au cours de l'exercice 2020
Âge et ancienneté des administrateurs	Recherche d'un équilibre générationnel au-delà du respect des règles du règlement intérieur de la Société (pas plus d'un tiers d'administrateurs de plus de 70 ans) et d'une répartition équilibrée en termes d'ancienneté au sein du conseil d'administration.	Les administrateurs ont entre 38 et 72 ans avec une moyenne de 54 ans. Le conseil d'administration estime que sa composition est équilibrée, avec des administrateurs ayant une connaissance historique de la Société et des administrateurs entrés plus récemment au conseil d'administration. 13 % des administrateurs ont 9 ans d'ancienneté, 40 % des administrateurs ont entre 2 et 4 ans d'ancienneté et 46 % ont moins de 2 ans d'ancienneté.
Parité – représentation des femmes et des hommes	Respect de la loi Copé-Zimmermann, qui prévoit un minimum de 40 % d'administrateurs d'un même genre dans les conseils. Équilibre femmes-hommes au sein des comités du conseil d'administration.	Le conseil d'administration est composé de 40 % de femmes. Trois comités sur quatre sont présidés par une femme (comité des nominations et des rémunérations, comité stratégie et investissements, comité innovation et RSE).
Indépendance	Présence d'un nombre de membres indépendants au sens des dispositions du Code Afep-Medef au moins égal à 33 %.	Proposition à l'assemblée générale de renouveler les mandats des membres indépendants en fonction tant qu'ils satisfont aux critères d'indépendance (notamment pour une durée maximale de présence effective égale à 12 ans) ou de nommer de nouveaux membres indépendants en remplacement de membres non indépendants.
Nationalités – profils internationaux	Recherche d'administrateurs ayant ou ayant eu une expérience à l'international.	La majorité des administrateurs a/a eu une carrière et/ou des responsabilités à l'international.
Qualification et expériences professionnelles	Définition d'un socle de compétences et d'expertises partagées par tous les administrateurs : éthique, vision stratégique, ouverture internationale, expérience du fonctionnement des instances de gouvernance, sens de l'innovation. Recherche de complémentarité dans les expériences des administrateurs et de compétences en lien avec la stratégie de la Société.	Le comité des nominations et des rémunérations a identifié un ensemble de compétences et d'expertises, validé par le conseil d'administration (cf. <i>infra</i>). Dotés d'expertises complémentaires, libres de jugement, les administrateurs se sont assurés collégialement que les mesures adoptées durant l'exercice 2020 ont concouru à la mise en œuvre de la stratégie de la Société.

La diversité des compétences représentées au sein du conseil d'administration est présentée au paragraphe ci-après.

2.1.2.4. Domaines de compétence des administrateurs

	Immobilier/ gestion d'actifs/ urbanisme	Banque/finance/ assurances	Expérience internationale	RSE/innovation/ digital	Gouvernance/ fonctions dirigeantes société cotée	Stratégie/M&A	Conduite du changement
Frédéric Thomas	X	X		X	X	X	
Florence Péronneau	X		X	X	X		X
Marie-Christine Lambert		X	X	X	X	X	
Gonzague de Pirey			X	X		X	X
Guillaume Poitral	X	X	X	X	X	X	X
Georges Ralli	X	X	X	X	X	X	
Caisse des dépôts représentée par Carole Abbey	X	X	X		X	X	
Emmanuel Chabas	X	X		X	X	X	
Olivier Fabas	X	X	X		X	X	
Jean-Paul Faugère	X	X			X	X	
Laurence Giraudon		X	X	X			X
Marianne Louradour	X	X					X
Olivier Mareuse	X	X		X	X	X	
Sophie Quatrehomme				X			X
Antoine Saintoyant		X	X	X	X	X	
Bernard Spitz	X	X	X		X	X	X

2.1.2.5. Plan de succession des dirigeants mandataires sociaux

Le comité des nominations et des rémunérations examine périodiquement le plan de succession des dirigeants mandataires sociaux de la Société, lui permettant de préparer les renouvellements ou remplacements nécessaires aux échéances prévues ou afin de faire face à une situation de crise ou à toute vacance imprévisible.

Dans cette perspective, le comité des nominations et des rémunérations, en lien avec un cabinet de conseil spécialisé, examine nominativement la liste des candidats qui pourraient être envisagés pour éventuellement succéder aux principaux dirigeants, étudie leurs profils, évalue la performance de chaque individu et s'assure de la qualité et de la diversité du vivier sélectionné.

Le comité des nominations et des rémunérations présente ensuite au conseil d'administration ses recommandations sur les profils identifiés ainsi que sur la structure de gouvernance à retenir.

Le plan de succession envisage différentes hypothèses selon la nature de la succession :

- horizon à court terme en cas de vacance imprévisible (décès, démission, empêchement) ou précipitée (faute de gestion, mauvaise performance, défaillance) ;
- horizon à moyen terme pour les successions prévues (échéance du mandat, retraite).

2.1.3. Organisation et fonctionnement du conseil d'administration

2.1.3.1. Missions et travaux

Le conseil d'administration d'Icade détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche d'Icade et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an et chaque fois que l'intérêt social l'exige.

Il s'attache également à promouvoir la création de valeur de l'entreprise à long terme en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités et à proposer, le cas échéant, toute évolution statutaire qu'il estime opportune.

Le conseil d'administration examine régulièrement, en lien avec la stratégie qu'il a définie, les opportunités et les risques tels que les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux, environnementaux ainsi que les mesures prises en conséquence.

Les principaux points examinés ou adoptés par le conseil d'administration, au cours des séances 2020, sont présentés dans le tableau suivant :

Thématiques	Points à l'ordre du jour
Politique financière, reporting budgétaire et comptable, dividende	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Revue des travaux du comité d'audit et des risques ☐ Activité d'audit interne en 2020 et programme 2021 ☐ Comptes sociaux et consolidés au 31/12/2020 et documents y afférents ☐ Comptes consolidés au 30/06/2020 et documents y afférents ☐ Budget 2021 et plan à moyen terme à horizon 2024 ☐ Proposition d'affectation du résultat à l'assemblée générale 2020, nouvelle politique de paiement du dividende par la mise en place d'un système d'acompte et guidance ☐ Arrêté des documents de gestion prévisionnelle ☐ Mise en œuvre du programme de rachat d'actions ☐ Communications financières ☐ Gestion de la crise sanitaire liée à l'épidémie du virus dit « Covid-19 »
Investissements/désinvestissements et autorisations données au conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Revue des travaux du comité stratégie et investissements ☐ Investissements, développements et cessions, en France et à l'international dans le respect des seuils fixés par le règlement intérieur du conseil d'administration ☐ Conventions réglementées ☐ Renouvellement des autorisations financières en matière de caution, avals et garanties et en matière de NEU CP, CEU MTN et d'émission obligataire
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Fonctionnement du conseil d'administration, évaluation des travaux du conseil d'administration et restitution des travaux du conseil d'administration et de ses comités ☐ Modification de la composition des comités spécialisés du conseil d'administration ☐ Constatation de la démission des administrateurs, renouvellement du mandat des administrateurs et proposition de nouveaux administrateurs ☐ Analyse de l'indépendance des administrateurs indépendants ☐ Adoption du rapport annuel sur le gouvernement d'entreprise ☐ Préparation de l'assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes 2019 ☐ Définition de la Raison d'être d'Icade et proposition de l'insérer dans le préambule des statuts
Politique de rémunération	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Fixation de la rémunération du Président du conseil d'administration, de la vice-Présidente et du Directeur général, ainsi que des critères de performance permettant de déterminer la part variable de la rémunération du Directeur général pour l'exercice 2020 et les objectifs 2021 ☐ Rémunération de l'activité d'administrateur, bilan 2020 et budget 2021

Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et sont communiqués aux administrateurs pour approbation à la réunion suivante.

2.1.3.2. Convocation et préparation des réunions du conseil d'administration

Les statuts en vigueur de la Société prévoient que les convocations du conseil d'administration sont faites par son Président au moins cinq jours à l'avance et par tous moyens écrits ou par voie électronique.

Préalablement à toute réunion, chaque administrateur reçoit l'information utile à une participation efficace aux travaux du conseil d'administration de manière à lui permettre d'exercer son mandat. Il en est de même à tout moment de la vie de la Société, entre les séances du conseil d'administration, lorsque l'importance ou l'urgence de l'information l'exige.

Un administrateur peut demander au Président tout complément d'information qu'il juge nécessaire au bon accomplissement de sa mission, notamment au vu de l'ordre du jour des réunions.

Un administrateur peut demander au Président à rencontrer les principaux dirigeants du Groupe, y compris hors la présence du Président.

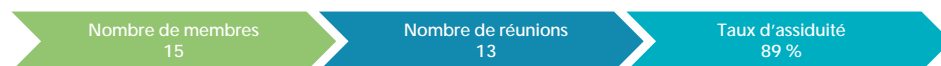
Lors de chaque séance du conseil d'administration, le Président porte à la connaissance de ses membres les principaux faits et événements significatifs portant sur la vie du Groupe et intervenus depuis la date du précédent conseil d'administration.

En outre, conformément à l'article 3 du règlement intérieur, le conseil d'administration est informé de la situation financière, de la situation de trésorerie ainsi que des engagements de la Société.

En cas de conflit d'intérêts d'un ou de plusieurs administrateurs sur un sujet soumis à délibération du conseil d'administration, il est demandé à ce(s) dernier(s) de ne pas prendre part aux débats et de ne pas participer au vote.

Enfin, s'agissant de l'exercice 2020, le conseil d'administration, lors de sa séance du 20 octobre 2020, s'est tenu en dehors de la présence du Directeur général pour des échanges entre les membres du conseil sur les relations management/gouvernance.

2.1.3.3. Fréquence des réunions du conseil d'administration en 2020



Le tableau ci-après présente le taux d'assiduité par administrateur aux séances du conseil d'administration en 2020 :

Administrateurs	Nombre de réunions													Taux d'assiduité individuel
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	
Caisse des dépôts														92 %
Carole ABBEY ^(a)														100 %
Emmanuel CHABAS														85 %
Olivier FABAS ^(a)														92 %
Jean-Paul FAUGÈRE ^(b)														100 %
Laurence GIRAUDON ^(a)														92 %
Marie-Christine LAMBERT														100 %
Marianne LOURADOUR ^(a)														100 %
Olivier MAREUSE														92 %
Jean-Marc MORIN ^(a)														0 %
Florence PÉRONNAU														100 %
Gonzague de PIREY														100 %
Guillaume POITRINAL														77 %
Sophie QUATREHOMME														92 %
Georges RALLI														100 %
Wael RIZK ^(b)														77 %
Antoine SAINTOYANT ^(b)														100 %
Bernard SPITZ ^(b)														100 %
Frédéric THOMAS (Président)														100 %

(a) L'assemblée générale du 24 avril 2020 a ratifié les cooptations en qualité d'administrateurs de Marianne Louradour, Olivier Fabas et Laurence Giraudon en remplacement de Nathalie Tessier, Carole Abbey et Jean-Marc Morin, démissionnaires.

(b) Le conseil d'administration, lors de sa séance du 6 octobre 2020, a coopté Antoine Saintoyant et Bernard Spitz, en qualité d'administrateurs, en remplacement de Jean-Paul Faugère et Wael Rizk, démissionnaires.

2.1.3.4. Évaluation des travaux du conseil d'administration en 2020

Il est rappelé que conformément au Code Afep-Medef et à l'article 6 du règlement intérieur du conseil d'administration, ce dernier doit annuellement évaluer sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires, en analysant sa composition, son organisation et son fonctionnement, ainsi que ceux de ses comités.

Il a ainsi été décidé par le conseil d'administration, dans sa séance du 20 novembre 2020, de procéder à une évaluation interne, sous la supervision de la Présidente du comité des nominations et des rémunérations.

Cette évaluation a été réalisée sur la base d'un questionnaire digitalisé, adressé à chaque membre du conseil, et visait principalement trois objectifs :

i) faire le point sur les modalités de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités ;

ii) vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues en séance ; et

iii) apprécier la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du conseil d'administration.

Les résultats de ces travaux ont été présentés et débattus au conseil d'administration du 12 mars 2021.

Il ressort de cette évaluation interne, dont le taux de participation s'est élevé à 87 %, que le conseil et ses comités jouissent d'un bon fonctionnement, d'une bonne dynamique et d'un réel engagement de chacun de ses membres.

D'une manière générale, la qualité des échanges et l'existence d'une véritable écoute au sein du conseil d'administration permettent de préserver une grande qualité des débats.

Les pistes d'amélioration suivantes ont été identifiées :

- présenter périodiquement en conseil d'administration, sur la base d'un document de synthèse préparé par le comité stratégie et investissements, le suivi financier et opérationnel des dossiers d'investissements autorisés par le conseil ;
- généraliser pour tous les comités spécialisés, comme c'est le cas pour le comité d'audit et des risques, l'agenda annuel des ordres du jour de leurs séances ;
- réserver périodiquement du temps dans les réunions de gouvernance – conseil et comités – pour débattre entre administrateurs, en dehors de la présence de l'équipe de management.

2.1.3.5. Règlement intérieur

En complément des règles légales et statutaires, le conseil d'administration de la Société a adopté un règlement intérieur en date du 30 novembre 2007, lequel a été modifié par délibérations du conseil d'administration en date du 19 juillet 2019. Ce règlement intérieur décrit la composition, les missions du conseil d'administration et de ses comités spécialisés ainsi que les règles régissant leur fonctionnement, conformément aux dispositions du Code Afep-Medef.

Il rappelle également les règles déontologiques qui s'imposent aux membres du conseil, notamment en matière boursière en tenant compte du Règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché. Les statuts et le règlement intérieur du conseil sont disponibles sur le site internet de la Société. Le conseil d'administration est seul compétent pour modifier son règlement intérieur.

En outre, conformément à l'article 3 du règlement intérieur, le conseil d'administration est informé de la situation financière, de la situation de trésorerie ainsi que des engagements de la Société.

Les statuts de la Société n'ont pas fixé de limitation aux pouvoirs d'engagement du Directeur général. En revanche, conformément à l'article 3 du règlement intérieur du conseil d'administration, il appartient au conseil d'administration de décider des opérations d'importance stratégique, que ces opérations soient des opérations externes d'acquisition ou de cession, des investissements importants de croissance organique ou des opérations de restructuration interne (après, le cas échéant, étude au sein du comité stratégie et investissement) dans le respect des seuils fixés dans le règlement intérieur du conseil d'administration. Le conseil d'administration doit également approuver, préalablement à leur mise en œuvre, les opérations significatives se situant hors de la stratégie annoncée de la Société.

2.2. Les comités du conseil d'administration

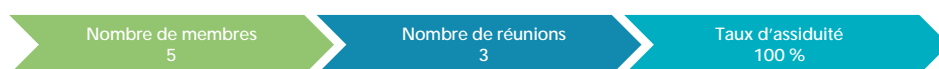
Organisation et fonctionnement des comités du conseil d'administration

Dans un souci de transparence et d'information du public, Icade a mis en place les différents comités décrits ci-dessous. Les comités ont un pouvoir consultatif et exercent leur activité sous la responsabilité du conseil d'administration. Ils émettent des recommandations à l'attention du conseil d'administration.

Les comités sont composés d'au minimum trois membres et d'au maximum cinq membres, choisis par le conseil d'administration parmi ses membres. Ils sont désignés à titre personnel et ne peuvent se faire représenter que par un autre membre du comité.

Les membres des comités bénéficient, au titre de l'exercice, d'une rémunération complémentaire d'un montant de 1 750 euros par présence effective aux séances ; le Président de chaque comité percevant un montant supplémentaire de 1 750 euros par présence effective aux séances. Il est rappelé qu'au titre de l'exercice 2020, Frédéric Thomas n'a pas perçu de rémunération au titre de son mandat d'administrateur et de membre du comité stratégie et investissements. En outre, il est précisé que sur la recommandation favorable du comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration, dans sa séance du 20 novembre 2020, a décidé à l'unanimité de ne pas verser la rémunération de l'ensemble des administrateurs pour les séances du conseil d'administration du 20 mars 2020 et du 1^{er} avril 2020, et de verser la contre-valeur (soit environ 50 000 euros) à la Fondation des Hôpitaux de France.

2.2.1. Le comité stratégie et investissements



Missions	<p>Le comité stratégie et investissements a notamment pour missions, conformément au règlement intérieur du conseil d'administration d'Icade, pour tout projet d'engagement d'investissement ou de désinvestissement de la Société ou d'une de ses filiales ou pour toute opération de croissance externe (notamment par prise de participations, acquisition de fonds de commerce) ou de cession de titres de participations ou de fonds de commerce par la Société ou une de ses filiales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ d'examiner et d'émettre un avis au conseil d'administration : <ul style="list-style-type: none"> - lorsque le projet ou l'opération porte sur un montant supérieur à cent millions (100 000 000) d'euros, ou - lorsque le projet ou l'opération porte sur un montant compris entre cinquante millions (50 000 000) et cent millions (100 000 000) d'euros et ne relève pas de la stratégie, du budget ou du plan à moyen terme (PMT) de la Société ; ■ de faire au Directeur général, si le comité l'estime nécessaire, ses observations lorsque le projet ou l'opération porte sur un montant compris entre cinquante millions (50 000 000) et cent millions (100 000 000) d'euros et relève de la stratégie, du budget ou du plan à moyen terme (PMT) de la Société. <p>Le comité sera informé a posteriori de toute opération réalisée (investissement ou désinvestissement) dont le montant est inférieur à cinquante millions (50 000 000) d'euros.</p> <p>Il examine également la politique de développement par croissance interne et/ou par croissance externe et les orientations stratégiques du Groupe. Il émet des avis et des recommandations afin de faciliter les travaux du conseil d'administration.</p>
Composition	<p>Au 31 décembre 2020, les membres du comité stratégie et investissements sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Florence Péronnau (Présidente du comité et administratrice indépendante) ; ■ Bernard Spitz (administrateur) ; ■ Caisse des dépôts, représentée par Virginie Fernandes (administrateur) ; ■ Guillaume Poittrinal (administrateur indépendant) ; ■ Frédéric Thomas (administrateur). <p>Il est précisé que le conseil d'administration de la Société, dans sa séance du 19 février 2021, a nommé, sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations, à compter du 19 février 2021, Olivier Fabas en qualité de membre du comité stratégie et investissements en remplacement de la Caisse des dépôts.</p>

TAUX D'ASSIDUITÉ PAR MEMBRE

	Nombre de réunions			Taux d'assiduité individuel
	1	2	3	
Administrateurs				
Florence PÉRONNAU (Présidente)				100 %
Jean-Paul FAUGÈRE ^(a)				100 %
Caisse des dépôts, représentée par Virginie FERNANDES				100 %
Guillaume POITRINAL				100 %
Bernard SPITZ ^(a)				N/A
Frédéric THOMAS				100 %

(a) Le conseil d'administration, lors de sa séance du 6 octobre 2020, a coopté Bernard Spitz, en qualité d'administrateur, en remplacement de Jean-Paul Faugère, démissionnaire.

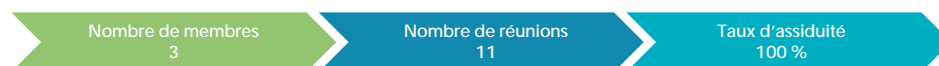
SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ DU COMITÉ

Les principaux points débattus au cours des séances 2020 sont présentés dans le tableau suivant :

Thématiques	Points à l'ordre du jour
Investissements	<ul style="list-style-type: none"> ▣ Plan stratégique d'ICADE ▣ Examen de diverses opportunités d'investissements immobiliers en France et à l'international (Foncière Tertiaire, Foncière Santé, Promotion) ▣ Examen de diverses opportunités de croissance externe ou de cession, projets de ventes en état futur d'achèvement ▣ Examen de projets d'opérations immobilières mixtes
Désinvestissements	<ul style="list-style-type: none"> ▣ Examen de cession d'actifs immobiliers
Revue générale et suivi	<ul style="list-style-type: none"> ▣ Suivi des grands projets et de la situation du marché de l'immobilier d'entreprise

Le comité stratégie et investissements a rendu compte de ses travaux au conseil d'administration qui en a pris acte et qui a suivi l'ensemble de ses recommandations.

2.2.2. Le comité d'audit et des risques



Missions	<p>Le comité d'audit et des risques a pour mission de préparer et faciliter le travail du conseil d'administration. Il assiste à ce titre le conseil dans son analyse de l'exactitude et de la sincérité des comptes sociaux et consolidés de la Société et de ses filiales et de la qualité du contrôle interne et de l'information délivrée aux actionnaires et aux marchés.</p> <p>Il apprécie les risques significatifs et veille au respect des valeurs individuelles et collectives sur lesquelles la Société fonde son action et des règles de conduite que chacun de ses collaborateurs doit appliquer.</p> <p>Il examine également les questions relatives à la nomination, au renouvellement ou à la révocation des commissaires aux comptes de la Société et au montant des honoraires à fixer pour l'exécution des missions de contrôle légal. Le comité doit en outre approuver toute mission confiée aux commissaires aux comptes en dehors de la certification des comptes après avoir analysé les risques pesant sur l'indépendance du commissaire aux comptes et les mesures de sauvegarde appliquées par celui-ci.</p> <p>Enfin, le comité évalue l'efficacité et la qualité des systèmes et procédures de contrôle interne de la Société et de ses filiales, examine les risques et engagements hors bilan significatifs, entend le responsable de l'audit interne, donne son avis sur l'organisation de son service et est informé de son programme de travail. Il examine avec les responsables de l'audit interne les plans d'interventions et d'actions dans le domaine de l'audit interne, les conclusions de ces interventions et actions et les recommandations et suites qui leur sont données, le cas échéant, hors la présence des membres de la direction générale.</p>
Composition	<p>Au 31 décembre 2020, les membres du comité d'audit et des risques sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▣ Georges Ralli (<i>Président du comité et administrateur indépendant</i>) ; ▣ Marie-Christine Lambert (<i>administratrice indépendante</i>) ; ▣ Olivier Mareuse (<i>administrateur</i>). <p>Tous les membres du comité d'audit et des risques disposent d'une expérience et d'une compétence particulière en matière financière comptable, ou de contrôle légal des comptes et dans le domaine des risques au regard de leur expérience et expertise.</p>

TAUX D'ASSIDUITÉ PAR MEMBRE

Nombre de réunions												Taux d'assiduité individuel
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
Administrateurs												
Georges RALLI (Président)												100 %
Marie-Christine LAMBERT												100 %
Olivier MAREUSE												100 %

SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ DU COMITÉ

Les principaux points débattus au cours des séances 2020 sont présentés dans le tableau suivant :

Thématiques	Points à l'ordre du jour
Politique financière, reporting budgétaire et comptable	<ul style="list-style-type: none"> ▣ Projets d'arrêté des comptes annuels et semestriels et du texte du rapport sur le gouvernement d'entreprise ; rapports des commissaires aux comptes et rapport de gestion ▣ Revue annuelle et semestrielle des valorisations Foncières et Promotion et impacts sur les comptes semestriels et annuels 2020 ▣ Proposition d'affectation du résultat à l'assemblée générale 2020, politique de paiement du dividende et guidance 2020 ▣ Politique financière 2020 ▣ Communications financières ▣ Atterrissage 2020 et estimations des impacts de la crise économique et sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19 ▣ Budget 2021 ▣ PMT 2020-2024 ▣ Revue annuelle des conventions courantes conclues à des conditions normales
Audit, contrôle interne et gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> ▣ Plan d'audit 2020 et projection à cinq ans ▣ Plan d'actions 2020 en matière de contrôle interne (gestion des risques, audit et contrôle internes, déontologie et conformité) ▣ Actualisation des risques majeurs au 30 juin et au 31 décembre 2020 ▣ Suivi des recommandations
Points spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ▣ Gestion de la liquidité pendant la crise économique et sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19

Le comité d'audit et des risques a rendu compte de ses travaux au conseil d'administration qui en a pris acte et qui a suivi l'ensemble de ses recommandations.

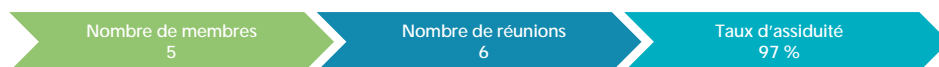
Il est précisé que conformément au règlement intérieur du conseil d'administration, l'examen des comptes par le comité est accompagné d'une note des commissaires aux comptes soulignant les points essentiels non seulement des résultats, mais aussi des options comptables retenues, ainsi que d'une note du directeur financier décrivant l'exposition aux risques y compris ceux de nature sociale et environnementale et les

engagements hors bilan significatifs de l'entreprise. Le comité peut recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin (commissaires aux comptes, conseils en évaluation d'actifs).

Le comité a disposé d'un délai suffisant afin de procéder à l'examen des comptes qui a fait l'objet de plusieurs réunions de travail.

Pour l'accomplissement de ces différentes missions, le comité a bénéficié de présentations par des membres de la direction et de l'audit interne.

2.2.3. Le comité des nominations et des rémunérations



Missions	<p>Le comité des nominations et des rémunérations a notamment pour mission d'examiner les candidatures pour la nomination des mandataires sociaux et de formuler des propositions quant à leur rémunération. Il participe à l'élaboration de la politique d'intéressement du personnel de la Société et formule des propositions sur (i) les décisions d'octroi d'options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société au bénéfice de tout ou partie du personnel et (ii) l'attribution gratuite d'actions. Il est également chargé de proposer le montant de la somme fixe annuelle allouée aux administrateurs en rémunération de leur activité qui est soumise à l'approbation de l'assemblée générale et les modalités de la répartition de ladite somme entre les membres du conseil d'administration. Il a préparé un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux, soumis à l'avis du Président du conseil, pour être en situation de proposer des solutions en cas de vacance imprévisible. Enfin, il débat, chaque année, de la qualité d'administrateur indépendant.</p> <p>Les dirigeants mandataires sociaux exécutifs ne peuvent être membres du comité des nominations et des rémunérations. Ils peuvent toutefois être associés à ses travaux sans pouvoir participer aux délibérations du comité.</p>
Composition	<p>Au 31 décembre 2020, les membres du comité des nominations et des rémunérations sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▣ Marie-Christine Lambert (<i>Présidente du comité et administratrice indépendante</i>) ; ▣ Emmanuel Chabas (<i>administrateur</i>) ; ▣ Caisse des dépôts, représentée par Virginie Fernandes (<i>administrateur</i>) ; ▣ Florence Péronnau (<i>administratrice indépendante</i>) ; ▣ Georges Ralli (<i>administrateur indépendant</i>). <p>Il est précisé que le conseil d'administration de la Société, dans sa séance du 19 février 2021, a nommé, sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations, à compter du 19 février 2021, Olivier Fabas en qualité de membre du comité des nominations et des rémunérations en remplacement de la Caisse des dépôts.</p>

TAUX D'ASSIDUITÉ PAR MEMBRE

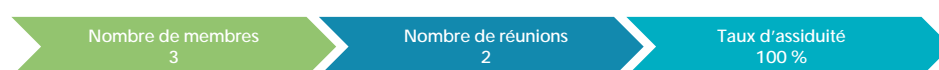
	Nombre de réunions						Taux d'assiduité individuel	
	1	2	3	4	5	6		
Administrateurs								
Marie-Christine LAMBERT (Présidente)							100 %	
Caisse des dépôts, représentée par Virginie FERNANDES							100 %	
Emmanuel CHABAS							83 %	
Florence PÉRONNEAU							100 %	
Georges RALLI							100 %	

SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ DU COMITÉ

Les principaux points débattus au cours des séances 2020 sont présentés dans le tableau suivant :

Thématiques	Points à l'ordre du jour
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Politique de la rémunération d'Icade ❑ Renouvellement de mandats et nominations de nouveaux administrateurs, examen des dossiers de candidatures ❑ Analyse de l'indépendance des administrateurs ❑ Rapport sur le gouvernement d'entreprise, projet de résolutions et <i>Say on Pay</i> ❑ Modification de la composition des comités spécialisés ❑ Fonctionnement du conseil d'administration, autoévaluation des travaux du conseil d'administration et restitution des travaux du conseil d'administration et de ses comités
Rémunérations	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Rémunération 2020 de l'activité d'administrateur et budget 2021 ❑ Définition de la politique de rémunération du Président du conseil d'administration, du Directeur général et des membres du conseil d'administration ❑ Fixation de la rémunération du Président du conseil d'administration ❑ Fixation de la rémunération du vice-Président ❑ Fixation de la rémunération du Directeur général ❑ Examen d'un plan d'attribution d'actions gratuite 2020
Points spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Renonciation à la rémunération en qualité d'administrateur (anciennement dénommée « jetons de présence ») pour les séances du conseil d'administration consacrées à la gestion de la crise économique et sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19 en faveur de la Fondation des Hôpitaux de France

2.2..4. Le comité innovation et RSE



Missions	<p>Dans les domaines relevant de sa compétence, le comité innovation et RSE a notamment pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❑ de partager les axes stratégiques de l'innovation et de la RSE proposés par la direction générale, porter et relayer l'action de la direction générale au sein du conseil d'administration sur ces deux sujets ; ❑ de prioriser les domaines d'actions en matière d'innovation et de RSE en s'assurant que les objectifs sont en cohérence avec la stratégie de développement sur les différentes lignes métiers d'Icade. <p>RSE</p> <p>Le comité exerce une veille sur l'enrichissement des pratiques dans le secteur de l'immobilier et plus globalement dans le monde économique. Il s'attache une fois par an à passer en revue le rapport RSE pour s'assurer des réalisations, de leur cohérence et de leurs évolutions.</p> <p>Innovation</p> <p>Le comité pouvant s'appuyer sur des ressources externes, scientifiques, économiques et sociologiques, et notamment le collège d'experts accompagnant la direction générale, contribue à apporter des réflexions et détermine les axes stratégiques pour la direction générale. Cette dernière fixe les priorités et propose son plan d'action et les moyens de leur mise en œuvre. Le comité s'assure dans le temps des retombées économiques des actions poursuivies, de leur levier à différencier l'offre Icade, de leur diffusion dans l'ensemble des métiers d'Icade et de leur transversalité.</p> <p>Les priorités thématiques portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❑ la transition énergétique et la préservation des ressources ; ❑ les nouveaux usages en lien avec les TIC et l'intégration territoriale, la performance sociale et sociétale.
Composition	<p>Au 31 décembre 2020, les membres du comité Innovation et RSE sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❑ Sophie Quatrehomme (<i>Présidente du comité</i>) ; ❑ Florence Péronneau (<i>administratrice indépendante</i>) ; ❑ Gonzague de Pirey (<i>administrateur indépendant</i>).

TAUX D'ASSIDUITÉ PAR MEMBRE

	Nombre de réunions		Taux d'assiduité individuel		
	1	2		Présence en séance	Nombre total de séances
Administrateurs					
Sophie QUATREHOMME (Présidente)			100 %		
Florence PÉRONNEAU			100 %		
Gonzague de PIREY			100 %		

SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ DU COMITÉ

Les principaux points débattus au cours des séances 2020 sont présentés dans le tableau suivant :

Thématiques	Points à l'ordre du jour
RSE & Innovation	<ul style="list-style-type: none"> ▣ Politique RSE 2019 et perspectives 2020 ▣ Innovation ▣ Présentation de la stratégie bas carbone ▣ Gouvernance de la Raison d'être

2.3. Vice-Président

Le conseil d'administration, dans sa séance du 24 avril 2020, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, a décidé, à l'unanimité, de nommer Florence Péronneau, administratrice indépendante, aux fonctions de vice-Présidente du conseil d'administration ayant les responsabilités d'administrateur référent.

La vice-Présidente a notamment pour mission de :

- ▣ remplacer le Président en cas d'absence, d'empêchement temporaire ou d'empêchement permanent, dans ce dernier cas jusqu'à la nomination d'un nouveau Président par le conseil d'administration ;
- ▣ veiller en coordination avec le Président à l'engagement continu et à la mise en œuvre des meilleures normes de gouvernance d'entreprise par le conseil d'administration ;
- ▣ en coordination avec le Président, prendre connaissance des questions, commentaires et suggestions formulés par les actionnaires non représentés au conseil d'administration sur les sujets de gouvernement d'entreprise et veiller à ce qu'il leur soit répondu. Elle se rend disponible pour communiquer avec eux, en coordination avec le Président, et tient le conseil d'administration informé de ces contacts ;

- ▣ prévenir et gérer, en coordination avec le Président, les conflits d'intérêts en vue de :

- recueillir les déclarations de conflit d'intérêts des administrateurs,
- informer le conseil d'administration et, le cas échéant, le comité stratégie et investissements, de toute situation de conflit d'intérêts qui aurait été portée à sa connaissance par un administrateur,
- veiller à ce que l'administrateur n'assiste pas au débat et ne participe pas au vote de la délibération, ou ne participe pas à la délibération du conseil d'administration et, le cas échéant, du comité stratégie et investissements pour lequel il se trouve en situation de conflit d'intérêts,
- veiller, en lien avec le secrétaire du conseil, à ce que ne soient pas transmis les informations et documents afférents au sujet conflictuel à l'administrateur en situation de conflit d'intérêts, ou, en l'absence de déclaration de conflit d'intérêts, à l'administrateur dont il existe des motifs sérieux de penser qu'il est en situation de conflit d'intérêts, et
- informer le conseil d'administration de cette absence de transmission.

S'agissant de la rémunération du vice-Président ayant les responsabilités d'administrateur référent, le conseil d'administration, dans sa séance du 24 avril 2019, a décidé qu'il serait rémunéré à hauteur annuelle de 40 000 euros, étant précisé que ce montant sera prélevé sur l'enveloppe annuelle de rémunération des administrateurs.

2.4. Direction générale

Dissociation des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général

Le conseil d'administration du 29 avril 2015 a décidé, à l'unanimité des membres présents et représentés, de maintenir la dissociation des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général, mise en place le 17 février 2015 lors de la cessation du mandat de Président-Directeur général. Le conseil d'administration a en effet estimé que cette dissociation permettait de fluidifier la gouvernance, de disposer d'expériences complémentaires, d'assurer un meilleur équilibre des pouvoirs entre le conseil d'administration, d'une part, et la direction générale, d'autre part, de contribuer à une meilleure gestion des éventuels conflits d'intérêts et d'avoir une gouvernance identique à celle des sociétés comparables à Icade.

Il est précisé que le Président du conseil d'administration, en dehors des attributions générales prévues par la loi, s'est vu confier par le règlement intérieur du conseil d'administration de la Société des missions spécifiques telles que décrites ci-après :

- ❑ le Président du conseil d'administration est tenu informé par le Directeur général des événements et situations significatifs, notamment ceux urgents relatifs à la vie du Groupe de manière à ce que le Président puisse en faire part au conseil d'administration. Il peut demander au Directeur général toute information de nature à éclairer le conseil d'administration ;
- ❑ le Président du conseil d'administration veille à ce que le conseil d'administration soit informé de toute question relative au respect des principes de responsabilité sociétale et environnementale, de l'évolution des marchés, de l'environnement concurrentiel et des principaux enjeux (le cas échéant réglementaires), et à ce que le Directeur général communique en temps utile toute information qu'il juge pertinente à ce titre ;
- ❑ le Président du conseil d'administration veille au respect des droits des actionnaires dans le cadre de l'organisation des assemblées générales ;
- ❑ le Président du conseil d'administration peut se voir confier tout mandat ponctuel ou spécial aux fins de conduire ou de participer à toute discussion entre la Société et ses relations de haut niveau, notamment les grands clients et les pouvoirs publics, sur les plans national et international ;
- ❑ le Président du conseil d'administration peut se voir confier la gestion des relations des actionnaires avec le conseil d'administration notamment sur les sujets de gouvernement d'entreprise.

Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du Directeur général sont inopposables aux tiers.

Les statuts de la Société n'ont pas fixé de limitation aux pouvoirs d'engagement du Directeur général. En revanche, conformément à l'article 3 du règlement intérieur du conseil d'administration, il appartient au conseil d'administration de décider des opérations d'importance stratégique, que ces opérations soient des opérations externes d'acquisition ou de cession, des investissements importants de croissance organique ou des opérations de restructuration interne (après, le cas échéant, étude au sein du comité stratégie et investissement) dans le respect des seuils fixés dans le règlement intérieur du conseil d'administration. Le conseil d'administration doit également approuver, préalablement à leur mise en œuvre, les opérations significatives se situant hors de la stratégie annoncée de la Société.

Politique de mixité au sein des instances dirigeantes

Dans le cadre de sa stratégie RSE, la Société a décidé concernant la politique de mixité de ses instances dirigeantes de se fixer l'objectif d'augmenter progressivement la représentation féminine au sein du Groupe. Cet objectif est associé à un renforcement de la politique interne du Groupe afin d'assurer la mise en place de processus réguliers et équitables à l'appui de cette orientation stratégique, permettant une représentation globale diversifiée et non discriminatoire aux différents niveaux de l'organisation de la Société.

C'est ainsi qu'un deuxième accord portant sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été conclu le 7 septembre 2020 pour une durée de trois ans.

Icade a obtenu en 2020 une note globale de 97/100 en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et pour la promotion de la mixité et de la diversité. Cet index, sous l'égide du ministère du Travail et du secrétariat à l'égalité entre les femmes et les hommes, permet de mesurer les avancées en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au travers de cinq indicateurs objectifs.

La composition du comité exécutif

Les membres du comité exécutif (Comex) d'Icade, reconnus par le marché, mobilisent leurs expertises et mettent leur expérience au service du développement des territoires et d'Icade. Chaque semaine, ce comité se réunit pour traiter des questions relevant de la stratégie, des finances, de l'organisation, des clients et des collaborateurs d'Icade.

Il est composé à la date du dépôt du présent document d'enregistrement universel des personnes suivantes :



Olivier WIGNIOLLE
Directeur général
57 ans

Date de première nomination :
CA du 29 avril 2015

Renouvellement : CA du 24 avril 2019

Date d'échéance du mandat :
AG tenue en 2023 statuant sur
les comptes de l'exercice écoulé

Adresse professionnelle :
27, rue Camille Desmoulins
92130 Issy-les-Moulineaux

Diplômé de HEC (1985), Olivier Wigniolle a commencé sa carrière chez Arthur Andersen comme auditeur comptable et financier.

Il a ensuite exercé différentes fonctions au sein de groupes immobiliers : directeur adjoint du département des grands comptes chez Auguste-Thouard, directeur général adjoint de SARI conseil, directeur associé de DTZ Jean Thouard, directeur commercial de Bouygues Immobilier conseil.

Entre 1998 et 2005, Olivier Wigniolle est directeur général adjoint de la Société Foncière Lyonnaise. De 2006 à 2009, il est directeur général du Crédit Agricole Immobilier.

De 2009 à mars 2015, il est directeur général d'Allianz Real Estate France et membre du comité exécutif d'Allianz Real Estate.

Le 19 mars 2015, Olivier Wigniolle est nommé à l'unanimité du conseil d'administration Directeur général d'Icade. Il est également nommé membre du comité de direction du groupe Caisse des dépôts.

Le 24 avril 2019, Olivier Wigniolle est renouvelé à l'unanimité du conseil d'administration en qualité de Directeur général d'Icade.

Il est membre de la RICS (*Royal Institution of Chartered Surveyor*), au statut de *Fellow*.

Distinctions : Olivier Wigniolle a été récompensé de trois « Pierres d'Or » : en 2009 dans la catégorie « Asset, Property, Facility managers », en 2014 dans la catégorie « investisseur de l'année » et en 2017 dans la catégorie « Professionnel de l'année ».

Autres mandats et fonctions en cours

Administrateur

- Icade Management GIE^(a)

Président

- Icade Promotion SAS^(a)

- Arpej^(a)

Gérant

- SARL Le Levant Du Jardin^(a)

- SARL Las Closés^(a)

Représentant permanent d'Icade, Président

- OPPCI Icade Healthcare Europe^(a)

- Icade Santé SAS^(a)

- Urban Odyssey SAS^(a)

- Icade TMM SASU^(a)

- Icade Rue des Martinets SAS^(a)

- Icade 3.0^(a)

- Tour EQHO^(a)

Représentant permanent d'Icade, Gérant

- SCI Bati Gautier^(a)

- SCI Messine Participations^(a)

- SCIA PDM^(a)

- SCI Léo Lagrange^(a)

- SCI Bassin Nord^(a)

- SCI Icade Morizet^(a)

- SCI PDM 1^(a)

- SCI PDM 2^(a)

- SCI 68 Victor Hugo^(a)

- SCI Le Tolbiac^(a)

- SCI Pointe Métro 1^(a)

- SCI Quinconces Tertiaire^(a)

- SCI BSP^(a)

- SNC Capri Danton^(a)

Mandats et fonctions ayant été exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Président du conseil de surveillance

- ANF Immobilier SA

Président

- SAS SMDH

- Duguesclin et Associés Montagnes SAS

- Duguesclin Développement SAS

- Atrium Développement Boulogne Billancourt SAS

Gérant

- SCI Batignolles Patrimoine

- SNC Du Canal Saint Louis

- SARL Soc D'aménagement Des Coteaux De Lorry

- SNC Du Plessis Botanique

- SARL Cœur De Ville

(a) Société appartenant au groupe Icade.



Victoire AUBRY

En charge des finances, des systèmes d'information et de l'environnement de travail

54 ans

Victoire Aubry est diplômée d'une maîtrise et d'un DESS de finances à l'Université Paris Dauphine, d'une executive MBA à HEC et est diplômée du certificat des administrateurs IFA – Sciences Po.

Après 10 années passées dans la banque d'investissement Ixis, elle rejoint en 2000 la direction des finances et de la stratégie du groupe Caisse des dépôts, en charge des activités financières concurrentielles du groupe CDC, et se voit confier notamment la cession de la banque d'investissement Ixis aux Caisses d'Épargne en 2003.

En septembre 2005, elle rejoint CNP Assurances en tant que directrice du pilotage de la performance du groupe CNP Assurances et devient membre du comité exécutif élargi de la compagnie d'assurances. Puis en 2012, elle devient membre du comité exécutif en charge des finances, des risques, des systèmes d'information, des achats et du juridique chez Compagnie des Alpes, société cotée leader mondial de l'exploitation des domaines skiables.

Victoire Aubry a rejoint Icade le 1^{er} septembre 2015 en qualité de membre du comité exécutif en charge des finances, du juridique et des assurances, des systèmes d'information et de l'environnement de travail.

Depuis avril 2019, Victoire Aubry est membre du comité exécutif en charge des finances, des systèmes d'information et de l'environnement de travail.

Par ailleurs, Victoire Aubry est administratrice indépendante et membre du comité d'audit d'Agence France Locale, banque de financement des collectivités locales et administratrice et membre du comité d'audit, représentant de la CDC, de BPI Participations et BPI Investissements.

Distinction : en octobre 2016, Victoire Aubry reçoit les insignes de Chevalier dans l'Ordre national du mérite.



Emmanuelle BABOULIN

En charge du pôle Foncière Tertiaire

56 ans

Emmanuelle Baboulin est diplômée de l'École supérieure des travaux publics.

Elle a débuté sa carrière chez Bateg, groupe SGE, en tant qu'ingénieur commercial, en 1986.

En 1990, elle rejoint Sorif, filiale du groupe Vinci, comme responsable et directeur de programme. En 2004, elle devient directrice du département immobilier de bureau, membre du comité de direction de Vinci Immobilier.

Elle intègre Icade en 2008 en qualité de directeur de la promotion tertiaire Île-de-France, membre du comité de direction du pôle Promotion d'Icade.

Emmanuelle Baboulin est Présidente du Club de l'immobilier et membre du conseil d'administration de l'association BBKA.

Depuis le 1^{er} septembre 2015, Emmanuelle Baboulin est membre du comité exécutif d'Icade en charge du pôle Foncière Tertiaire.

Distinctions : Emmanuelle Baboulin a remporté deux Pierres d'Or, en 2014 dans la catégorie « Promoteurs » et en 2018 dans la catégorie « Green & Innovations ».



Marianne DE BATTISTI

En charge des relations institutionnelles et de la communication du Groupe

65 ans

Diplômée des Instituts d'études politiques de Grenoble et Paris, ainsi que de l'École nationale des ponts et chaussées, Marianne de Battisti est une spécialiste de l'immobilier privé (résidentiel et tertiaire), et public (hospitalier, enseignement, bâtiments administratifs) chez Icade où elle a successivement occupé des postes de directrice du développement à Lyon, de directrice d'agences à Grenoble et Rouen, et de directrice d'établissement France Nord et Île-de-France. Directrice de plusieurs sociétés immobilières d'économie mixte, elle est nommée en 2001 Directrice générale d'Icade Cités.

En 2004, dans le cadre de l'entrée en Bourse d'Icade, Marianne de Battisti rejoint le comité exécutif, en charge de la communication et du marketing. Elle crée la direction de l'international dont elle assure la responsabilité jusqu'en 2010, date à laquelle elle se voit confier la direction des grands comptes, des relations institutionnelles et de la communication au sein du comité exécutif. Elle élargit ensuite ses compétences en créant la direction de l'innovation.

Depuis 2020, Marianne de Battisti est membre du comité exécutif en charge des relations institutionnelles et de la communication.

Elle est administratrice du Fonds pour Paris, administratrice d'Entreprises & Médias, administratrice de la SCET et certifiée ASC (IFA 2012). Marianne de Battisti est membre du conseil de la RICS (*Royal Institution of Chartered Surveyor*) en sa qualité de FRICS. Elle est membre du Cercle des Femmes de l'Immobilier, de l'Association des Directeurs Immobiliers, vice-Présidente d'Alter Égales (le réseau des femmes cadres du groupe Caisse des dépôts), et préside le conseil d'orientation de l'IEIF.

Distinction : En septembre 2012, Marianne de Battisti reçoit les insignes de Chevalier de l'Ordre national du mérite.



Antoine DE CHABANNES
En charge du *portfolio management*,
de la valorisation et du pôle Logement
41 ans

Antoine de Chabannes est diplômé de l'ESCP Europe.

En 2004, il débute sa carrière chez Ernst & Young en tant qu'auditeur externe, puis à partir de 2007 il est consultant au sein du pôle *Transaction Advisory Services*. Début 2011, il rejoint Allianz France et intègre la direction *corporate finance*. En septembre 2012, il devient directeur du *portfolio management* et du *corporate management*, membre du comité de direction d'Allianz Real Estate France.

Antoine de Chabannes a rejoint Icade le 7 novembre 2016 en qualité de membre du comité exécutif en charge du *portfolio management*. Il assure le pilotage de la valorisation et de la performance du portefeuille des Foncières Tertiaires et Santé. Il supervise également les études et recherches. Enfin, il est également responsable du portefeuille résiduel des logements détenus par Icade.



Xavier CHEVAL
En charge du pôle Foncière Santé
38 ans

Ingénieur de l'École centrale Paris (2005), titulaire d'un diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (2009) et d'un MBA de l'INSEAD (2016), Xavier Cheval débute sa carrière en 2005 chez Ernst & Young. Il participe à des missions de conseil en financement de projets (PPP) et intervient auprès d'hôpitaux publics dans le cadre d'analyses financières. Dès 2007, il accompagne Icade en tant que conseil en investissement dans le lancement de la Foncière Santé.

Il rejoint Icade en juillet 2011 et occupe successivement les postes de responsable des investissements, directeur des investissements et enfin Directeur général adjoint de la Foncière Santé. Il conduit dans ce cadre près de 4 milliards d'euros d'investissements.

Depuis le 25 avril 2019, Xavier Cheval est membre du comité exécutif d'Icade en charge de la Foncière Santé.



Emmanuel DESMAIZIÈRES
En charge du pôle Promotion
52 ans

Diplômé de l'École des mines d'Alès et du Centre des hautes études de la construction, Emmanuel Desmaizières débute sa carrière en 1994 comme conducteur de travaux chez Bouygues Bâtiment Ile-de-France.

En 1998, il entre chez Bouygues Immobilier : d'abord en tant que responsable de programmes, puis comme directeur programmes maison individuelle.

Il prend la direction de l'agence de Bordeaux en 2003, puis de 2007 à 2010, il est directeur régional Aquitaine et pays Basque.

En 2010, il entre au comité exécutif de Bouygues Immobilier et devient directeur général immobilier d'entreprise France, avant de prendre, en 2014, la direction générale logement France ouest.

En 2015, il devient membre du comité stratégique de Bouygues Immobilier, et crée la structure UrbanEra®, dont il devient directeur général.

Depuis 2017, il était également directeur général des filiales de promotion/lotissement et directeur général international de Bouygues Immobilier.

En juin 2019, Emmanuel Desmaizières est nommé directeur général d'Icade Promotion ; il est membre du comité exécutif d'Icade.

Cette nomination intervient dans le cadre de la mise en œuvre du plan 2019-2022 d'Icade et des ambitions de développement de son pôle Promotion.



Marc LE BLANC
En charge des ressources humaines
44 ans

Marc Le Blanc est diplômé de l'Université Paris V – René Descartes (Maîtrise des Sciences et Techniques Comptables et Financières) et de l'Université Paris XI – Jean Monnet (DESS en Contrôle de Gestion Sociale).

Marc Le Blanc a fait l'intégralité de sa carrière dans le groupe Icade ; il a débuté en 1997 chez SCIC Développement. Après une dizaine d'années en ressources humaines à différents postes, Marc Le Blanc devient directeur outils métiers/procédures puis directeur outils métier et numérique d'Icade Promotion en 2009.

En 2016, il est nommé directeur du projet OpenID, comprenant des enjeux digitaux, managériaux et le déménagement du siège social d'Icade.

Depuis le 1^{er} mai 2018, Marc Le Blanc est membre du comité exécutif d'Icade en charge des ressources humaines.



Flore JACHIMOWICZ
En charge de la RSE et de l'innovation
47 ans

Diplômée de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et de l'ESCP Europe, Flore Jachimowicz a commencé sa carrière dans l'univers du web en 1997 au sein du groupe Vivendi, puis pour Le Figaro CityGuide, avant de rejoindre en 2004 l'agence Armania en tant que planneur stratégique.

En 2011, elle intègre le groupe Société Générale. Depuis 2016, elle était directrice associée de l'innovation du groupe Société Générale.

À compter du 3 février 2020, Flore Jachimowicz rejoint Icade en tant que membre du comité exécutif en charge de la RSE et de l'innovation.



Jérôme LUCCHINI
Secrétaire général, en charge
de la gouvernance du Groupe
et de la direction juridique
et assurances Groupe
54 ans

Jérôme Lucchini est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris. Il a parallèlement suivi un cursus juridique aux universités d'Assas et de Panthéon Sorbonne et est titulaire d'un DEA en droit communautaire.

Il est entré chez Silic en mai 2005 comme Secrétaire général et DRH.

En janvier 2014, après la fusion-absorption de Silic par Icade, il devient directeur général adjoint d'Icade Santé où il est en charge des équipes Asset, Property, Maîtrise d'ouvrage et Développement.

Depuis octobre 2015, Jérôme Lucchini est également secrétaire du conseil d'administration d'Icade et de ses comités spécialisés (comité des nominations et rémunérations, comité d'audit et des risques, comité stratégie et investissements, comité innovation et RSE).

En avril 2019, il rejoint le comité exécutif d'Icade en qualité de secrétaire général et à ce titre est en charge de la gouvernance du Groupe et de la direction juridique et assurances Groupe.



Laurent POINCARD
En charge de l'audit, des risques,
de la conformité et du contrôle interne
55 ans

Expert-comptable et titulaire d'une MSTCF (master CCA), Laurent Poincard a débuté sa carrière en 1990 comme auditeur financier chez PwC.

En 1994, il devient contrôleur financier chez Groupama. Après 10 ans à la direction financière de Silic, il intègre Icade en 2013, comme directeur organisation et performance et devient en octobre 2015 directeur de l'audit, des risques et du contrôle interne.

Laurent Poincard a rejoint le comité exécutif d'Icade le 1^{er} septembre 2017 en charge de l'audit, des risques, de la conformité et du contrôle interne.

Il est par ailleurs membre de la RICS (*Royal Institution of Chartered Surveyor*).

3. Rémunérations et avantages bénéficiant aux mandataires sociaux

Les développements ci-après constituent la politique de rémunération des mandataires sociaux établie en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-1142 du 16 septembre 2020.

La politique de rémunération des mandataires sociaux est déclinée en trois politiques distinctes : (i) la politique de rémunération des administrateurs, (ii) la politique de rémunération du Président du conseil d'administration et (iii) la politique de rémunération du Directeur général et/ou de tout autre dirigeant mandataire social.

Chacune de ces politiques est soumise pour approbation à l'assemblée générale des actionnaires en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce. La politique de rémunération approuvée en année N s'applique à toute personne exerçant un mandat social au cours de l'année N. Par ailleurs, lorsqu'un mandataire social est nommé entre deux assemblées générales d'actionnaires, sa rémunération est définie en application des dispositions de la politique de rémunération approuvée par la dernière assemblée générale des actionnaires.

3.1. Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux (vote ex-ante)

3.1.1. Principes généraux de la politique de rémunération

Les dispositions du Code de commerce, telles que visées ci-dessus, prévoient de recueillir ex ante chaque année l'approbation de l'assemblée générale ordinaire sur la politique de rémunération des mandataires sociaux. La politique de rémunération des mandataires sociaux de la Société est exposée ci-dessous.

Par ailleurs, la rémunération de ces mêmes mandataires sociaux fait également l'objet d'un vote ex post de l'assemblée générale ordinaire

portant sur les informations relatives aux rémunérations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce. Lorsque l'assemblée générale n'approuve pas ces éléments, le conseil d'administration soumet une politique de rémunération révisée, tenant compte du vote des actionnaires, à l'approbation de la prochaine assemblée générale. Le versement de la rémunération des administrateurs pour l'exercice en cours est suspendu jusqu'à l'approbation de la politique de rémunération révisée. Lorsqu'il est rétabli, il inclut l'arriéré depuis la dernière assemblée générale.

Enfin, la rémunération de chaque dirigeant mandataire social fait l'objet d'un second vote *ex post* sur la rémunération totale ou les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre de ce même exercice (l'information sur ces rémunérations est exposée ci-dessous au sein des tableaux 3.2.2 et 3.2.3). Les éléments de rémunération variable attribués au titre de l'exercice antérieur aux dirigeants mandataires sociaux ne peuvent être versés qu'après approbation des éléments de rémunération par l'assemblée générale au titre de ce second vote.

Dans le présent rapport, le conseil d'administration détaille les éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux administrateurs, au Président du conseil d'administration et au Directeur général et/ou de tout autre dirigeant mandataire social en raison de leurs mandats, d'une durée de quatre ans, au sein de la Société.

Les éléments de la politique de rémunération présentés ci-dessous font l'objet de projets de résolutions soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires. Si l'assemblée générale n'approuve pas ces résolutions, la politique de rémunération antérieure, ayant préalablement fait l'objet d'une approbation lors de l'assemblée générale du 24 avril 2020, continuera de s'appliquer. Dans ce cas, le conseil d'administration soumettra à l'approbation de la prochaine assemblée générale un projet de résolution présentant une politique de rémunération révisée et indiquant de quelle manière ont été pris en compte le vote des actionnaires et, le cas échéant, les avis exprimés lors de l'assemblée générale.

La politique de rémunération des mandataires sociaux est conforme aux dispositions légales et réglementaires applicables ainsi qu'aux recommandations du Code Afep-Medef (sous réserve de la recommandation écartée). La politique telle que détaillée ci-dessous (en particulier les critères de performance) est alignée sur l'intérêt social de la Société, contribue à la stratégie ainsi qu'à la pérennité de la Société. Sans préjudice des compétences de l'assemblée générale en la matière, la détermination de la rémunération des mandataires sociaux relève de la responsabilité du conseil d'administration et se fonde sur les propositions du comité des nominations et des rémunérations qui prépare les décisions que le conseil d'administration arrête concernant les rémunérations.

En particulier, le comité des nominations et des rémunérations procède à un examen annuel des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux de la Société. Ce comité est composé de trois administrateurs indépendants qui disposent d'une expérience des systèmes de rémunération et des pratiques de marché dans ce domaine.

Des mesures visant à éviter et gérer les conflits d'intérêts sont prévues par le règlement intérieur du conseil d'administration. Les dirigeants mandataires sociaux ne sont pas présents lors des discussions du conseil d'administration et du comité des nominations et des rémunérations portant sur leurs propres rémunérations.

3.1.2. Politique de rémunération des administrateurs

Conformément à la loi, le montant global de la rémunération des administrateurs (terme qui se substitue à celui de « jeton de présence ») est fixé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le montant individuel de la rémunération des administrateurs est fixé par le conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et des rémunérations. Il comprend uniquement une part fixe déterminée en fonction de la participation effective, quelle qu'en soit la modalité, aux séances. Les administrateurs ne perçoivent pas de part variable. La participation effective aux comités et la présidence d'un comité donnent droit à une rémunération supplémentaire. Les membres des comités reçoivent cette rémunération supplémentaire pour chacune de leur participation à un comité différent.

À la fin de l'exercice, le comité des nominations et des rémunérations examine la répartition de la rémunération des administrateurs et le montant individuel affecté à chacun au titre de l'exercice sur la base du contrôle de la présence effective (y inclus les présences par téléphone ou visioconférence) des administrateurs aux conseils et aux comités. Le conseil d'administration approuve ensuite la répartition individuelle de la rémunération des administrateurs au titre de l'exercice et son versement aux administrateurs (sous réserve des dispositions de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce).

3.1.3. Politique de rémunération du Président du conseil d'administration, dirigeant mandataire social non exécutif

La durée du mandat d'administrateur du Président du conseil d'administration est identique à celle des autres administrateurs (quatre ans) et la durée du mandat de Président du conseil d'administration est alignée sur celle de son mandat d'administrateur.

La politique de rémunération du Président du conseil d'administration fait l'objet d'une discussion au sein du comité des nominations et des rémunérations, qui fait ensuite une recommandation au conseil d'administration. Le Président du conseil d'administration n'est pas membre et ne participe pas aux réunions du comité des nominations et des rémunérations au cours desquelles sa rémunération est débattue.

Président du conseil d'administration

Rémunération fixe annuelle

La politique de rémunération définie par le conseil d'administration prévoit que le Président du conseil d'administration, dirigeant mandataire social non exécutif, bénéficiera d'une part fixe annuelle, à l'exclusion de tout autre élément de rémunération (hors avantages en nature).

Le montant de cette part fixe est déterminé en fonction de critères propres à la personne concernée (expérience, ancienneté, responsabilités notamment) et de critères liés au secteur d'activité et à l'environnement économique général.

Rémunération variable annuelle

Le Président du conseil d'administration ne bénéficie pas de part variable de rémunération.

Options d'actions, actions de performance ou autres attributions de titres

À ce jour, le Président du conseil d'administration ne bénéficie pas des plans d'attribution gratuite d'actions et d'actions de performance attribués par le conseil d'administration.

Rémunération au titre de son mandat d'administrateur

Les administrateurs sont rémunérés, exclusivement en fonction de leur assiduité aux séances du conseil d'administration et de ses comités, par l'allocation d'une rémunération dont l'enveloppe globale est fixée par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Conformément aux recommandations du comité des nominations et des rémunérations et aux décisions du conseil d'administration du 24 avril 2020, le Président du conseil d'administration ne bénéficie pas de cette rémunération au titre de son mandat d'administrateur et de ses fonctions de membre du comité stratégie et investissements.

Valorisation des avantages de toute nature

Voiture de fonction, le cas échéant, dans le cadre des règles définies par la Société.

3.1.4. Politique de rémunération du Directeur général, dirigeant mandataire social exécutif et/ou de tout autre dirigeant mandataire social

La durée du mandat du Directeur général a été fixée par le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, à quatre ans.

La politique de rémunération du Directeur général et/ou de tout autre dirigeant mandataire social est fixée par le conseil d'administration sur recommandation du comité des nominations et des nominations et des rémunérations. Le Directeur général ne participe pas aux réunions du comité des rémunérations et du conseil d'administration au cours desquelles sa rémunération est débattue.

Directeur général et/ou tout autre dirigeant mandataire social

Rémunération fixe annuelle

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux définie par le conseil d'administration de la Société prévoit l'attribution d'une rémunération annuelle fixe au Directeur général.

Le montant de cette part fixe est déterminé en fonction de critères propres à la personne concernée (expérience, ancienneté, responsabilités notamment) et de critères liés au secteur d'activité et à l'environnement économique général.

Rémunération variable annuelle

La rémunération variable annuelle du Directeur général, qui est plafonnée à 12,5 % de la rémunération fixe de base annuelle, est déterminée sur la base d'objectifs précis, comprenant des objectifs financiers et des objectifs qualitatifs.

Le pourcentage de rémunération variable liée aux objectifs financiers quantitatifs (évolution du cash-flow net courant et évolution relative du cours de Bourse par rapport à l'indice EPRA) est de 6,25 % de la rémunération fixe annuelle ; ces critères quantitatifs ont été préétablis et précisément définis mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité. Le niveau de réalisation de ces critères quantifiables a également été établi de manière précise mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Le pourcentage de rémunération variable liée aux objectifs qualitatifs (notamment en matière de dialogue social et de mise en œuvre de la politique RSE^(a)) est de 6,25 % de la rémunération fixe annuelle ; ces critères qualitatifs ont été préétablis et précisément définis mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

- Les critères quantitatifs ne sont donc pas prépondérants, au sens strict, dans la détermination de la rémunération variable annuelle du Directeur général.
- Compte tenu du poids que représente la part variable par rapport au fixe et de l'adéquation de ces critères qualitatifs avec la stratégie de la Société, il a été jugé pertinent de maintenir un poids égal des critères financiers et qualitatifs dans la rémunération variable annuelle du Directeur général.

Options d'actions, actions de performance ou autres attributions de titres

La politique de rémunération du Directeur général soumise à l'assemblée générale a été modifiée par le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations afin de prévoir la faculté de mettre en place des plans d'attribution gratuite d'actions de performance au bénéfice du Directeur général. Cette modification et la mise en place de ce dispositif ont pour objectif d'aligner plus étroitement les intérêts du dirigeant mandataire avec ceux des actionnaires et contribuent ainsi aux objectifs de la politique de rémunération.

La valorisation de chaque plan au moment de l'attribution initiale pourra représenter au maximum 25 % de la rémunération fixe annuelle du Directeur général.

L'attribution devra être soumise à une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans et à une période de conservation d'une durée minimale d'un an.

L'attribution définitive des actions sera subordonnée à la réalisation de conditions de performance de nature financière et le cas échéant non financière appréciées sur la période d'acquisition.

Les conditions de performance seront mesurées à la fin de la période d'acquisition de chaque plan selon les modalités prévues par le règlement de plan par le conseil d'administration après avis du comité des nominations et des rémunérations.

Valorisation des avantages de toute nature

Voiture de fonction dans le cadre des règles définies par la Société.

Assurance chômage auprès de l'association Garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise (« GSC »). Cette assurance garantit 70 % du revenu net fiscal professionnel avec une durée maximale d'indemnisation de 12 mois portée à 24 mois après un an d'affiliation.

Régime de surcomplémentaire de prévoyance souscrit par la Caisse des dépôts auprès de la CNP Assurances. La Caisse des dépôts refacturera à Icade la quote-part des cotisations correspondant à l'assurance dont bénéficie le Directeur général, et ceci étant considéré comme un supplément de rémunération assujéti à l'impôt et aux charges sociales.

Rappel des engagements pris par la Société, par une société contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce ou par une société qui la contrôle au sens du même article

Indemnité de départ

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs définie par le conseil d'administration prévoit pour le Directeur général le versement d'une indemnité en cas de départ, sous certaines conditions.

Cette indemnité de départ est soumise aux conditions cumulatives suivantes : (i) cas de départ contraint et (ii) changement de contrôle ou désaccord sur la stratégie.

L'indemnité de départ n'est pas due en cas de démission, de révocation pour faute grave ou lourde, de départ à la retraite ou en cas de non-renouvellement du mandat.

Elle correspond à douze mois de la rémunération globale brute (parts fixe et variable) perçue au cours des douze derniers mois précédant la date de départ contraint.

Le versement de cette indemnité ne pourra intervenir qu'après une décision du conseil d'administration constatant la réalisation des conditions de performance.

Le versement de cette indemnité de départ est soumis à des conditions de performances, selon les modalités suivantes :

En cas de départ forcé, la Société versera au Directeur général l'indemnité de rupture si le dernier résultat net part du Groupe (« RNPG ») est supérieur ou égal au RNPG de la Période de Référence.

Pour les besoins de l'appréciation de la condition de performance :

- le RNPG signifie le résultat net part du Groupe tel que publié par la Société dans ses comptes consolidés et après retraitement des plus-values de cession ;
- le Dernier RNPG signifie le dernier RNPG de la Société connu au titre de l'exercice précédant la date de Départ Forcé ;
- le RNPG de la Période de Référence signifie la moyenne arithmétique des RNPG de la Société au cours des deux derniers exercices précédant le Dernier RNPG.

(a) Déclinaison opérationnelle de la raison d'être Icade dans les différents métiers d'Icade ; accélération de la stratégie bas-carbone « Low carbon by Icade » visant la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) en accélérant vers la trajectoire 1,5°C, accélération dans la construction bas-carbone, avec notamment le lancement d'Urban des bois, création d'un fonds climat de 2,5 millions d'euros pour faciliter le financement d'innovations liées à la politique bas-carbone.

3.2. Éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2020 à chaque mandataire social (vote ex-post)

La présente section constitue le rapport sur les rémunérations des mandataires sociaux requis par l'article L. 225-37 du Code de commerce. Les éléments qui y sont mentionnés seront soumis au vote de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 en application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce.

3.2.1. Éléments de rémunérations et avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2020 aux administrateurs (tableau n° 3 du Code Afep-Medef)

Conformément à la résolution votée par les actionnaires au cours de l'assemblée générale mixte du 24 avril 2019, l'enveloppe annuelle de rémunération des administrateurs a été fixée à 600 000 euros pour l'exercice 2019 et pour les exercices suivants jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée générale.

Les modalités de répartition de la rémunération des administrateurs sont établies par le conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et des rémunérations comme suit :

Présence effective aux réunions	Rémunération (en euros)
Administrateur/conseil d'administration	1 750
Membre/comités du conseil d'administration (CAR, CNR, CSI et CIRSE)	1 750
Président/comités du conseil d'administration (CAR, CNR, CSI et CIRSE)	3 500

Le tableau ci-après récapitule les sommes versées au titre de 2019 et 2020 à chaque administrateur de la Société, y compris les administrateurs dont le mandat a pris fin pendant l'exercice 2020.

Étant précisé que, sur la recommandation favorable du comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration, dans sa

séance du 20 novembre 2020, a décidé à l'unanimité de ne pas verser la rémunération de l'ensemble des administrateurs pour les séances du conseil d'administration du 20 mars 2020 et du 1^{er} avril 2020, et de verser la contre-valeur (soit environ 50 000 €) à la Fondation des Hôpitaux de France.

TABLEAU SUR LES RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES À RAISON DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR ET LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS
RÉFÉRENCE AU TABLEAU 3 DES RECOMMANDATIONS AMF 2021-02

Mandataires sociaux non dirigeants	Exercice 2019		Exercice 2020	
	Montants attribués au titre de 2019	Montants versés en 2019 au titre de 2018	Montant attribués au titre de 2020	Montants versés en 2020 au titre de 2019
Caisse des dépôts^(a)				
Rémunération	152 250	168 000	187 250	152 250
Autres rémunérations				
Abbey Carole^(a)				
Rémunération	0	0	0	0
Autres rémunérations				
Chabas Emmanuel^(b)				
Rémunération	0	0	0	0
Autres rémunérations				
De Pirey Gonzague				
Rémunération	12 250	-	28 000	12 250
Autres rémunérations				
Faugère Jean-Paul^(b)				
Rémunération	0	0	0	0
Autres rémunérations				
Lambert Marie-Christine				
Rémunération	38 500	38 500	64 750	38 500
Autres rémunérations				
Louradour Marianne^(a)				
Rémunération	0	0	0	0
Autres rémunérations				
Mareuse Olivier^(a)				
Rémunération	0	0	0	0
Autres rémunérations				

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
Rémunérations et avantages bénéficiant aux mandataires sociaux

Mandataires sociaux non dirigeants	Exercice 2019		Exercice 2020	
	Montants attribués au titre de 2019	Montants versés en 2019 au titre de 2018	Montant attribués au titre de 2020	Montants versés en 2020 au titre de 2019
Morin Jean-Marc^(a)				
Rémunération	0	0	0	0
Autres rémunérations				
Quatrehomme Sophie^(a)				
Rémunération	0	0	0	0
Autres rémunérations				
Péronneau Florence				
Rémunération	84 250	63 000 ^(c)	92 500	84 250 ^(d)
Autres rémunérations				
Poitrinal Guillaume				
Rémunération	28 000	14 000	22 750	28 000
Autres rémunérations				
Ralli Georges				
Rémunération	59 500	66 500	73 500	59 500
Autres rémunérations				
Rizk Wael^(a)				
Rémunération	0	0	0	0
Autres rémunérations				
Fabas Olivier^(a)				
Rémunération	-	-	0	-
Autres rémunérations				
Giraudon Laurence^(a)				
Rémunération	-	-	0	-
Autres rémunérations				
Saintoyant Antoine^(a)				
Rémunération	-	-	0	-
Autres rémunérations				
Spitz Bernard^(a)				
Rémunération	-	-	0	-
Autres rémunérations				
Thomas Frédéric				
Rémunération	10 500 ^(d)	31 500 ^(d)	0	10 500 ^(d)
Autres rémunérations				

(a) Versement à la Caisse des dépôts de la rémunération de tous les administrateurs Caisses des dépôts et assimilés.

(b) Administrateur renonçant à sa rémunération.

(c) Rémunération versée à Florence Péronneau en sa qualité de vice-Présidente ayant les responsabilités d'administrateur référent. Le conseil d'administration, dans sa séance du 24 avril 2019 a décidé qu'elle serait rémunérée à hauteur annuelle de 40 000 euros. Étant précisé que ce montant est prélevé sur l'enveloppe annuelle de rémunération des administrateurs.

(d) Rémunération de Frédéric Thomas au titre de son mandat d'administrateur.

3.2.2. Éléments de rémunération du Président du conseil d'administration, dirigeant mandataire social non exécutif (Say on Pay ex-post individuel – article L. 22-10-34 II)

Monsieur Frédéric THOMAS, Président du conseil d'administration

Éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de 2020, en application de la politique de rémunération approuvée par l'assemblée générale du 24 avril 2020	Montants ou valorisation comptable soumis au vote
Rémunération fixe annuelle	240 000 €
Valorisation des avantages de toute nature	0 €

Il est précisé que Frédéric Thomas a perçu la somme de 10 500 € au titre de 2019, en sa qualité d'administrateur de la Société (cf. tableau 3.2.1).

3.2.3. Éléments de rémunération du Directeur général, dirigeant mandataire social exécutif (Say on Pay ex-post individuel – article L. 22-10-34 II)

Monsieur Olivier WIGNIOLLE, Directeur général

Éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de 2020, en application de la politique de rémunération approuvée par l'assemblée générale du 24 avril 2020		Montants ou valorisation comptable soumis au vote	
Rémunération fixe annuelle			400 000 €
Rémunération variable annuelle au titre de 2019 versée en 2020			50 000 €
Rémunération variable annuelle au titre de 2020 (à verser sous condition du vote de l'assemblée générale du 23 avril 2021)			32 875 €
		Cible	Réalisation
			Montant de la prime
Les objectifs quantitatifs			
<i>Progression du cash-flow net courant. Le montant de prime liée à ce critère est de 12 500 euros à la cible et plafonné à 115 %.</i>	386,9 M€	358,3 M€	7 875 €
<i>Évolution du cours de Bourse d'Icade en comparaison de l'indice FTSE EPRA Euro Index entre 90 % et 115 %. Le montant de prime liée à ce critère est de 12 500 euros si la cible atteinte est de 100 %. Elle sera de 0 si l'évolution est inférieure à 90 % et plafonnée à 115 %.</i>	entre 90 % et 115 %	69,75 %	0 €
Les objectifs qualitatifs			
<i>Mise en œuvre des actions prévues en 2020 telles que définies dans le plan stratégique 2019-2022 mis à jour en 2019 et le budget 2020 ; maintien d'un dialogue social de qualité et s'assurer de la qualité du management des équipes ; poursuite du développement de la foncière Icade Santé via la diversification dans les EHPAD et à l'international et préparation de l'échéance du pacte d'actionnaires ; garant de la bonne adéquation de la Raison d'être Icade dans les différents métiers d'Icade ; poursuite de la mise en œuvre de la priorité RSE et notamment la trajectoire bas carbone.</i>		100 %	25 000 €
Avantages en nature			38 235 €
<i>dont voiture de fonction</i>			2 940 €
<i>dont assurance chômage</i>			32 765 €
<i>dont régime complémentaire prévoyance</i>			2 530 €
			Aucun montant soumis au vote
Indemnité de départ			

3.3. Tableaux récapitulatifs des rémunérations dues ou versées au titre de l'exercice 2020 à chaque dirigeant mandataire social

Conformément à l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce, cette section est soumise au vote de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, dans le cadre de l'approbation des informations visées au I de l'article L. 22-10-9 avec l'ensemble des autres informations visées par ce texte.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL RÉFÉRENCE AU TABLEAU 1 DES RECOMMANDATIONS AMF 2021-02

THOMAS Frédéric, Président (en milliers d'euros)

	Exercice 2019	Exercice 2020
Rémunération attribuée au titre de l'exercice	NA	240,0
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	NA	0,0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	NA	0,0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	NA	0,0
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	NA	0,0
TOTAL	NA	240,0

Il est précisé que Monsieur Frédéric Thomas a renoncé à toute rémunération de la part d'Icade à compter du 24 avril 2019, date de sa nomination en qualité de Président du conseil d'administration, jusqu'au 31 décembre 2019 et il a perçu la somme de 10 500 euros au titre de 2019, en sa qualité d'administrateur de la Société (cf. tableau 3.2.1).

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
Rémunérations et avantages bénéficiant aux mandataires sociaux

WIGNIOLLE Olivier, Directeur général
(en milliers d'euros)

	Exercice 2019	Exercice 2020
Rémunération attribuée au titre de l'exercice	488,1	471,1
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0,0	0,0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0,0	0,0
Valorisation des actions attribuées gratuitement	0,0	0,0
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	0,0	0,0
TOTAL	488,1	471,1

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL
RÉFÉRENCE AU TABLEAU 2 DES RECOMMANDATIONS AMF 2021-02

	Exercice 2019		Exercice 2020	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
WIGNIOLLE Olivier, Directeur général				
Rémunération fixe	400,0	400,0	400,0	400,0
Rémunération variable annuelle	50,0	41,1	32,9	50,0
Rémunération variable pluriannuelle	0,0	0,0	0,0	0,0
Rémunération exceptionnelle	0,0	0,0	0,0	0,0
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	0,0	0,0	0,0	0,0
Avantages en nature (voiture, GSC, surcomplémentaire de prévoyance)	38,1	35,6	38,2	38,2
TOTAL	488,1	476,7	471,1	488,2

TABLEAU SUR LES RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES À RAISON DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR
ET LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS
RÉFÉRENCE AU TABLEAU 3 DES RECOMMANDATIONS AMF 2021-02

	Exercice 2019		Exercice 2020	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
THOMAS Frédéric, Président (à compter du 24 avril 2019)				
Rémunérations (fixe, variable)	0,0	0,0	240,0	240,0
Autres rémunérations	0,0	0,0	0,0	0,0
Rémunération exceptionnelle	0,0	0,0		
Rémunération des fonctions d'administrateur	0,0	0,0	0,0	0,0
Avantages en nature voiture	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	0,0	0,0	240,0	240,0

Il est précisé que Monsieur Frédéric Thomas a renoncé à toute rémunération de la part d'Icade à compter du 24 avril 2019, date de sa nomination en qualité de Président du conseil d'administration, jusqu'au 31 décembre 2019 et qu'il a perçu la somme de 10 500 euros au titre de 2019, en sa qualité d'administrateur de la Société (cf. tableau 3.2.1).

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL
PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE
RÉFÉRENCE AU TABLEAU 4 DES RECOMMANDATIONS AMF 2021-02

Néant.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL
RÉFÉRENCE AU TABLEAU 5 DES RECOMMANDATIONS AMF 2021-02

Néant.

ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL
RÉFÉRENCE AU TABLEAU 6 DES RECOMMANDATIONS AMF 2021-02

Néant.

**ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT ET DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE
POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL EXÉCUTIF**
RÉFÉRENCE AU TABLEAU 7 DES RECOMMANDATIONS AMF 2021-02

Néant.

**HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS
INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT**
RÉFÉRENCE AU TABLEAU 8 DES RECOMMANDATIONS AMF 2021-02

Néant.

**OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX
ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS**
RÉFÉRENCE AU TABLEAU 9 DES RECOMMANDATIONS AMF 2021-02

Néant.

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS – INFORMATION SUR LES ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT
RÉFÉRENCE AU TABLEAU 10 DES RECOMMANDATIONS AMF 2021-02

La synthèse des plans d'attribution gratuite d'actions et d'actions de performance en vigueur et mis en place par Icade figure dans le chapitre 8 du présent document d'enregistrement universel, étant précisé que les mandataires sociaux ne bénéficient pas de plans d'attribution gratuite d'actions avec ou sans conditions de performance.

**TABLEAU DE SYNTHÈSE RELATIF AUX AVANTAGES (NOTIONS DE CONTRAT DE TRAVAIL, RÉGIME DE RETRAITE, INDEMNITÉS
OU AVANTAGES DUS OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DUS À RAISON DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DE FONCTIONS,
INDEMNITÉ RELATIVE À UNE CLAUSE DE NON-CONCURRENCE)**
RÉFÉRENCE AU TABLEAU 11 DES RECOMMANDATIONS AMF 2021-02

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
THOMAS Frédéric Président Date début de mandat : 24/04/2019 Date fin de mandat : AG tenue en 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé		X		X		X		X
WIGNIOLLE Olivier Directeur général Date début de mandat : 29/04/2015 Date fin de mandat : AG tenue en 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé		X		X	X			X

Engagements et avantages au bénéfice de Monsieur Olivier Wigniolle au 31 décembre 2020

Par délibération en date du 29 avril 2015, renouvelée en date du 24 avril 2019, le conseil d'administration d'Icade s'est engagé envers Olivier Wigniolle à lui verser une indemnité de rupture en cas de départ contraint lié à un changement de contrôle (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce) ou à un désaccord stratégique avec le conseil d'administration.

Le versement de cette indemnité sera subordonné au respect des conditions liées aux performances du bénéficiaire en termes de création de valeur constatée au niveau d'Icade selon les modalités précisées ci-après.

La référence au résultat net part du groupe (RNPG) faite ci-dessous s'entend après retraitement des plus-values de cession.

Détermination de l'évolution du RNPG

L'évolution du RNPG sera appréciée à l'aune de la comparaison entre, d'une part, le dernier RNPG connu durant l'année civile précédant la date de révocation d'Olivier Wigniolle (ci-après le « Dernier RNPG ») et d'autre part la moyenne des RNPG des deux années civiles précédant le Dernier RNPG (ci-après le « RNPG de la Période de Référence »).

Si ce Dernier RNPG est supérieur ou égal au RNPG de la Période de Référence, l'indemnité est due.

Prise en compte de l'évolution tendancielle du marché

Cette indemnité de rupture sera égale à douze mois de la rémunération globale brute (parts fixe et variable) perçue au cours des douze derniers mois précédant la date du départ forcé.

Par ces mêmes délibérations, le conseil d'administration d'Icade du 24 avril 2019 a autorisé la souscription par Icade, au profit d'Olivier Wigniolle, d'une assurance chômage auprès de l'association Garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise (« GSC »). Pour l'année 2020, le montant des cotisations s'élève à 32 765 euros.

Le conseil d'administration d'Icade du 24 avril 2019 a également décidé d'attribuer à Olivier Wigniolle un véhicule de fonction dans les règles définies au sein d'Icade.

Le conseil d'administration d'Icade du 24 avril 2019 a validé l'attribution à Olivier Wigniolle d'un régime surcomplémentaire de prévoyance souscrit par la Caisse des dépôts auprès de la CNP Assurances. La Caisse des dépôts refacturera à Icade la quote-part des cotisations correspondant à l'assurance dont bénéficie Monsieur Olivier Wigniolle, et ceci est considéré comme un supplément de rémunération assujéti à l'impôt et aux charges sociales.

Engagements et avantages au bénéfice des autres mandataires sociaux

Au 31 décembre 2020, aucune indemnité n'est prévue au bénéfice des autres mandataires sociaux d'Icade en cas de cessation de leur mandat au sein de la Société (en dehors de ce qui est prévu pour le Directeur général).

À cette même date, Icade n'a pris aucun engagement de pensions de retraite et assimilé au bénéfice de ses mandataires sociaux. De même, aucun mandataire social ne bénéficie au sein d'Icade d'un régime de retraite surcomplémentaire.

À la date du présent document, Icade n'a accordé aucun prêt, avance ou garantie à ses mandataires sociaux. Il n'existe aucune convention conclue entre les membres du conseil d'administration et Icade ou ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

3.4. Ratio de rémunération – évolution annuelle des rémunérations, des performances et des ratios

Conformément à l'ordonnance n° 2019-1234 du 27 novembre 2019, sont communiqués ci-après les ratios entre le niveau de rémunération du Président du conseil d'administration et du Directeur général et les rémunérations moyenne et médiane (sur une base équivalents temps plein) des salariés de la Société ainsi que leur évolution annuelle, celle des performances de la Société et de la rémunération moyenne des salariés de la Société au cours des cinq exercices les plus récents.

Les rémunérations incluent la part fixe, la part variable versée au cours de l'exercice, les LTI, l'épargne salariale et les avantages en nature. Elles ont été recalculées à temps plein. Sont pris en compte les salariés « continûment présents » au cours des deux exercices comparés.

Conformément à l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce, les éléments mentionnés dans la présente section seront soumis au vote de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, dans le cadre de l'approbation des informations visées au I de l'article L. 22-10-9 avec l'ensemble des autres informations visées par ce texte.

	Moyenne		Médiane	
	Icade SA	UES	Icade SA	UES
2020	CFNC/(évolution n-1)	358,3 M€/(8) %		
	Évolution rémunération salariés n-1	34 %	13 %	29 %
	Rémunération OW/(évolution n-1)	485 704	2 %	
	Rémunération FT/(évolution n-1)	240 000	NA	
	RATIO RÉMUNÉRATION O. WIGNIOLLE, DIRECTEUR GÉNÉRAL	1,17	5,69	1,16
	RATIO RÉMUNÉRATION F. THOMAS, PRÉSIDENT DU CONSEIL	0,58	2,81	0,58
2019 ^{(a)(d)}	CFNC/(évolution n-1)	389,2 M€/+ 2 %		
	Évolution rémunération salariés n-1	(17) %	(1) %	(15) %
	Rémunération OW/(évolution n-1)	476 658	(3) %	
	Rémunération AM/(évolution n-1)	234 253	(4) %	
	RATIO RÉMUNÉRATION O. WIGNIOLLE, DIRECTEUR GÉNÉRAL	1,54	6,29	1,47
	RATIO RÉMUNÉRATION A. MARTINEZ, PRÉSIDENT DU CONSEIL	0,76	3,09	0,72
2018 ^(b)	CFNC/(évolution n-1)	381,7 M€/+ 8 %		
	Évolution rémunération salariés n-1	31 %	22 %	29 %
	Rémunération OW/(évolution n-1)	493 140	4 %	
	Rémunération AM/(évolution n-1)	243 253	20 %	
	RATIO RÉMUNÉRATION O. WIGNIOLLE, DIRECTEUR GÉNÉRAL	1,32	6,14	1,34
	RATIO RÉMUNÉRATION A. MARTINEZ, PRÉSIDENT DU CONSEIL	0,35	3,03	0,66
2017 ^(c)	CFNC/(évolution n-1)	353,2 M€/+ 9 %		
	Évolution rémunération salariés n-1	(18) %	1 %	(15) %
	Rémunération OW/(évolution n-1)	474 800	1 %	
	Rémunération AM/(évolution n-1)	203 440	24 %	
	RATIO RÉMUNÉRATION O. WIGNIOLLE, DIRECTEUR GÉNÉRAL	1,55	6,67	1,47
	RATIO RÉMUNÉRATION A. MARTINEZ, PRÉSIDENT DU CONSEIL	0,66	2,86	0,63
2016 ^(d)	CFNC/(évolution n-1)	325,4 M€/+ 8 %		
	Évolution rémunération salariés n-1	33 %	14 %	54 %
	Rémunération OW/(évolution n-1)	468 937	25 %	
	Rémunération AM/(évolution n-1)	163 557	6 %	
	RATIO RÉMUNÉRATION O. WIGNIOLLE, DIRECTEUR GÉNÉRAL	1,2	6,56	1,23
	RATIO RÉMUNÉRATION A. MARTINEZ, PRÉSIDENT DU CONSEIL	0,42	2,29	0,43

(a) La population d'Icade a fortement baissé suite aux sorties des collaborateurs ANF Immobilier ayant opté pour le PSE.

(b) Suite à la fusion de la société ANF Immobilier, les collaborateurs ont intégré la société Icade SA.

(c) Sortie en 2016 des sociétés de services : Icade Property Management, I Porta, Icade Asset Management, Icade Transactions, Icade Conseil.

(d) Il est rappelé que Frédéric Thomas a été nommé Président du conseil d'administration le 24 avril 2019 en remplacement d'André Martinez, dont le mandat d'administrateur indépendant arrivait à échéance à l'issue de l'assemblée générale du 24 avril 2019 et dont il n'avait pas souhaité le renouvellement.

Nota : les rémunérations prises en compte sont celles perçues sur l'exercice – et non au titre de l'exercice –, ce qui diffère de la position prise dans les autres tableaux. Il est également précisé que les rémunérations retenues intègrent tant pour les salariés que les dirigeants mandataires la valorisation des avantages en nature et pour les salariés la valorisation des attributions gratuites d'actions.

4. Informations complémentaires

4.1. Opérations sur titres réalisés par les membres des organes de gouvernance et de direction

Au titre de l'exercice 2020, les opérations sur titres suivantes ont été réalisées par les membres des organes de direction :

Déclarant	Date	Opération	Instrument financier	Prix unitaire (en €)	Volume
Antoine DE CHABANNES, membre du Comex	04/12/2020	Attribution définitive d'actions gratuites soumises à conditions de performance	Action	0.0000	347
Victoire AUBRY, membre du Comex	04/12/2020	Attribution définitive d'actions gratuites soumises à conditions de performance	Action	0.0000	583
Laurent POINSARD, membre du Comex	04/12/2020	Attribution définitive d'actions gratuites soumises à conditions de performance	Action	0.0000	430
Jérôme LUCCHINI, membre du Comex	04/12/2020	Attribution définitive d'actions gratuites soumises à conditions de performance	Action	0.0000	295
Emmanuelle BABOULIN, membre du Comex	04/12/2020	Attribution définitive d'actions gratuites soumises à conditions de performance	Action	0.0000	608
Marc LE BLANC, membre du Comex	04/12/2020	Attribution définitive d'actions gratuites soumises à conditions de performance	Action	0.0000	310
Marianne DE BATTISTI, membre du Comex	04/12/2020	Attribution définitive d'actions gratuites soumises à conditions de performance	Action	0.0000	442
PREDICA SA, représentée par Emmanuel CHABAS, membre du conseil d'administration d'ICADE SA	27/11/2020	Acquisition	Action	63.0336	13 207
PREDICA SA, représentée par Emmanuel CHABAS, membre du conseil d'administration d'ICADE SA	27/11/2020	Acquisition	Action	63.4900	22 549
PREDICA SA, représentée par Emmanuel CHABAS, membre du conseil d'administration d'ICADE SA	26/11/2020	Acquisition	Action	64.3502	209
PREDICA SA, représentée par Emmanuel CHABAS, membre du conseil d'administration d'ICADE SA	26/11/2020	Acquisition	Action	64.4600	11 035
Caisse des dépôts et consignations, membre du conseil d'administration d'ICADE SA	06/04/2020	Acquisition	Action	72.1721	115 549
Caisse des dépôts et consignations, membre du conseil d'administration d'ICADE SA	03/04/2020	Acquisition	Action	70.0704	24 022
Caisse des dépôts et consignations, membre du conseil d'administration d'ICADE SA	02/04/2020	Acquisition	Action	71.0642	63 429
Olivier WIGNIOLLE, Directeur général	18/03/2020	Cession	Action	62.5500	10 000
ICAMAP INVESTMENTS SARL, personne morale liée à Guillaume POITRINAL, membre du conseil d'administration d'ICADE SA	21/02/2020	Cession	Action	104.0609	3 813
Olivier WIGNIOLLE, Directeur général	20/02/2020	Cession	Action	104.7000	1 900
ICAMAP INVESTMENTS SARL, personne morale liée à Guillaume POITRINAL, membre du conseil d'administration d'ICADE SA	20/02/2020	Cession	Action	104.5775	53 655
Olivier WIGNIOLLE, Directeur général	19/02/2020	Cession	Action	103.5585	4 100
ICAMAP INVESTMENTS SARL, personne morale liée à Guillaume POITRINAL, membre du conseil d'administration d'ICADE SA	19/02/2020	Cession	Action	104.6450	64 973
ICAMAP INVESTMENTS SARL, personne morale liée à Guillaume POITRINAL, membre du conseil d'administration d'ICADE SA	15/01/2020	Cession	Action	97.8341	15 000
ICAMAP INVESTMENTS SARL, personne morale liée à Guillaume POITRINAL, membre du conseil d'administration d'ICADE SA	14/01/2020	Cession	Action	97.8726	22 486
ICAMAP INVESTMENTS SARL, personne morale liée à Guillaume POITRINAL, membre du conseil d'administration d'ICADE SA	13/01/2020	Cession	Action	97.5265	11 000
ICAMAP INVESTMENTS SARL, personne morale liée à Guillaume POITRINAL, membre du conseil d'administration d'ICADE SA	10/01/2020	Cession	Action	97.6474	17 000
Laurent POINSARD, membre du Comex	03/01/2020	Cession	Action	97.2718	400

4.2. Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Structure du capital

Ces éléments sont détaillés au chapitre 8 du présent document d'enregistrement universel.

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et au transfert des actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la Société

Néant (en dehors des dispositions prévues par l'article 6 des statuts en cas de non-respect de l'obligation statutaire de déclaration de franchissement du seuil de 0,5 % en capital ou en droit de vote : sur demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital social, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de la déclaration de régularisation).

Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12

Ces éléments sont détaillés au chapitre 8 du présent document d'enregistrement universel.

Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci (actions de préférence)

Néant.

Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

La Société n'a pas mis en place de système particulier d'actionnariat du personnel dans lequel les droits de contrôle ne sont pas exercés par le personnel à l'exception du FCPE Icade Actions, investi en actions Icade et proposé aux salariés dans le cadre du plan d'épargne Groupe tel que décrit au chapitre 8 du présent document d'enregistrement universel. Les collaborateurs d'Icade détenteurs d'actions du fonds Icade Actions sont représentés à l'assemblée générale annuelle d'Icade par un représentant du personnel, lequel est désigné lors du conseil de surveillance du FCPE.

Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote (pactes d'actionnaires)

Il n'existe à la connaissance de la Société aucun accord entre actionnaires qui pourrait entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote de la Société.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration

Ces règles sont conformes à la loi et à la réglementation en vigueur.

Règles applicables à la modification des statuts de la Société

L'article L. 225-96 du Code de commerce précise que l'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts ; toute clause contraire est réputée non écrite.

Pouvoirs du conseil d'administration en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions

Se reporter au tableau récapitulatif des autorisations et délégations de compétence figurant au chapitre 5 du présent document d'enregistrement universel ; celles-ci, en tout état de cause, sont, sauf autorisation préalable de l'assemblée générale, suspendues en période de pré-offre et d'offre publique initiée par un tiers visant les titres de la Société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre (à l'exception des autorisations et délégations relatives à l'actionnariat salarié).

Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligations légales de divulgation, portait gravement atteinte à ses intérêts

Certaines conditions de financement externe dont bénéficie Icade lui ont été accordées en considération de la participation de la Caisse des dépôts à son capital. Toutefois, majoritairement, ces cas de remboursement de financement ne s'activent qu'en cas de dégradation importante de la notation de crédit d'Icade consécutivement à ce changement de contrôle.

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés de la Société s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Néant.

4.3. Conventions réglementées et conventions courantes conclues à des conditions normales

Conventions réglementées

Se reporter à la section « Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées ».

Conventions courantes conclues à des conditions normales

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-12 du Code de commerce, le conseil d'administration de la Société a adopté une procédure permettant notamment d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales (conventions dites « libres ») remplissent bien ces conditions.

Cette procédure porte sur les conventions conclues entre la Société et les administrateurs, le Président du conseil d'administration, le Directeur général de la Société ou les personnes physiques qui leur sont étroitement liées, leurs sociétés patrimoniales ainsi que les personnes morales dans lesquelles ils ont un intérêt (mandat ou détention de capital).

Cette procédure vise, d'une part, à apporter des précisions quant aux critères retenus par la Société pour identifier et qualifier les conventions courantes conclues à des conditions normales auxquelles elle est partie, et, d'autre part, à formaliser une procédure permettant d'évaluer régulièrement si ces conventions continuent de remplir ces conditions.

En amont de la réunion du conseil d'administration appelé à arrêter les comptes du dernier exercice écoulé :

- les conventions en vigueur qualifiées de courantes et conclues à des conditions normales sont réexaminées chaque année par la direction juridique et assurances Groupe, en lien avec la direction financière Groupe, au vu des critères d'identification des conventions courantes conclues à des conditions normales, et le cas échéant, avec les commissaires aux comptes de la Société ;
- la liste des conventions concernées, ainsi que les conclusions de l'examen mené par la direction juridique et assurances Groupe, en lien avec la direction financière Groupe, sont transmises aux membres du comité d'audit et des risques pour observations.

Lors de la réunion d'arrêté des comptes du dernier exercice écoulé, le conseil d'administration est informé par le comité d'audit et des risques de la mise en œuvre de la procédure d'évaluation, de ses résultats et de ses éventuelles observations. Il en tire les conséquences qu'il estime nécessaire.

Si, à l'occasion de l'examen annuel, la direction juridique et assurances Groupe, en lien avec la direction financière Groupe, estime qu'une convention précédemment considérée comme courante et conclue à des conditions normales ne satisfait plus les critères précités, elle saisit le conseil d'administration. Celui-ci requalifie le cas échéant la convention en convention réglementée, la ratifie et la soumet à la ratification de la plus prochaine assemblée générale, sur rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42 du Code de commerce.

4.4. Tableau récapitulatif des délégations et autorisations financières au 31 décembre 2020

Nature des titres concernés	Date assemblée générale	N° résolution	Durée et date d'expiration	Montant maximal autorisé	Utilisation au cours de l'exercice 2020
Autorisation à l'effet d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et mandataires sociaux ^(a)	25/04/2018	20 ^e résolution	38 mois soit jusqu'au 24/06/2021	1 % du capital à la date d'utilisation par le conseil de l'autorisation	53 312 actions attribuées gratuitement (36 080 actions au titre du plan 1-2018 et 17 232 actions au titre du plan 2-2018) au titre des 20 ^e résolution et 23 ^e résolution (CE)
Délégation pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres ^(b)	24/04/2019	18 ^e résolution	26 mois soit jusqu'au 23/06/2021	Actions : 15 M€ (plafond indépendant)	Néant
Autorisation à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions ^(b)	24/04/2020	20 ^e résolution	18 mois soit jusqu'au 23/10/2021	5 % des actions composant le capital social ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Prix maximum d'achat : 130 € par action. Montant maximal de l'opération : 500 M€	Utilisation dans le cadre du contrat de liquidité à hauteur de : ■ achat : 484 804 actions ■ vente : 484 804 actions
Autorisation pour réduire le capital social par annulation d'actions autodétenues	24/04/2020	21 ^e résolution	18 mois soit jusqu'au 23/10/2021	10 % du capital social calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents	Néant
Autorisation pour augmenter le capital social avec DPS (émission réservée aux actionnaires) ^(b)	24/04/2020	22 ^e résolution	26 mois soit jusqu'au 23/06/2022	38 M€ (Faculté d'émettre uniquement des actions ordinaires)	Néant
Délégation pour augmenter le capital social pour rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ^(b)	24/04/2020	23 ^e résolution	26 mois soit jusqu'au 23/06/2022	10 % du capital social (Montant s'imputant sur le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la 22 ^e résolution de l'AGM du 24/04/2020, soit 38 M€)	Néant
Délégation pour augmenter le capital social par émission réservée aux salariés dans le cadre du PEE (plan d'épargne d'entreprise)	24/04/2020	24 ^e résolution	26 mois soit jusqu'au 23/06/2022	1 % du capital dilué au jour de l'AGM du 24/04/2020 (Montant s'imputant sur le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la 22 ^e résolution de l'AGM du 24/04/2020, soit 38 M€)	Néant

(a) Sous-plafond pour les mandataires sociaux de 2 % des actions attribuées au cours dudit exercice.

(b) Suspension en période de pré-offre et d'offre publique.

4.5. Modalités de participation des actionnaires aux assemblées

Sous réserve des aménagements qui pourraient être rendus nécessaire dans le contexte de la crise sanitaire liée à l'épidémie de la covid-19, les modalités relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales figurent à l'article 15 des statuts de la Société, dont les dispositions sont rappelées au chapitre 8 du présent document d'enregistrement universel relatif aux renseignements sur l'émetteur et son capital.

4.6. Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes de gouvernance ou de direction

Néant.

4.7. Conflits d'intérêts – condamnation pour fraude

À la date d'établissement du présent document d'enregistrement universel et à la connaissance de la Société :

- ❑ il n'existe aucun lien familial entre les membres du conseil d'administration et/ou des membres de la direction générale ;
- ❑ aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du conseil d'administration et/ou des membres de la direction générale ;
- ❑ aucun des membres du conseil d'administration et aucun des membres de la direction générale n'a été concerné au cours des cinq dernières années par une faillite, mise sous séquestre, liquidation ou placement d'entreprise sous administration judiciaire en ayant occupé des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ;
- ❑ aucune mise en cause et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire (y compris des organismes professionnels désignés) à l'encontre de l'un des membres du conseil d'administration et de l'un des membres de la direction générale au cours des cinq dernières années ;
- ❑ aucun d'entre eux n'a été déchu par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années ;

- ❑ il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires ou avec des clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance et associés commandités, a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale ;
- ❑ il n'existe aucune restriction acceptée par les personnes membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance et associés commandités, concernant la cession, dans un certain laps de temps, des titres de l'émetteur qu'elles détiennent.

Conformément au règlement intérieur, les membres du conseil d'administration doivent informer le Président ou, le cas échéant, le vice-Président du conseil d'administration qui en informera à son tour le conseil d'administration et, le cas échéant, le comité stratégie et investissement, de tout conflit d'intérêts, même potentiel, avec la Société et s'abstenir de voter la délibération correspondante. À la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un quelconque des membres du conseil d'administration ou de la direction générale et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

4.8. Prévention des délits d'initié – déontologie boursière

Les mandataires sociaux et les personnes assimilées, ainsi que les personnes ayant avec eux des liens personnels étroits, sont tenus de procéder à la déclaration des transactions effectuées sur les titres de la Société. De plus, les dirigeants s'interdisent d'intervenir à titre personnel sur les titres de la Société pendant les périodes suivantes :

- ❑ pour chaque trimestre civil, pendant 15 jours calendaires avant la publication du chiffre d'affaires consolidé de la Société devant intervenir au cours du trimestre considéré ;
- ❑ pour chaque semestre civil, pendant 30 jours calendaires avant la publication des comptes consolidés annuels ou semestriels de la Société devant intervenir au cours du semestre considéré ;

- ❑ pendant la période comprise entre la date à laquelle l'cade a connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait influencer de façon sensible sur le cours des titres et la date à laquelle cette information est rendue publique.

Cette interdiction d'intervention a été étendue aux collaborateurs en position d'initié permanent. Enfin, des collaborateurs peuvent être identifiés en tant qu'initiés occasionnels et tenus ponctuellement à la même interdiction pour les périodes où sont conduites des opérations pouvant influencer le cours du titre d'lcade.

5. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de la société Icade,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Contrat de prévoyance au bénéfice d'Olivier Wigniolle en qualité de Directeur Général d'Icade

Un contrat d'assurance « prévoyance » de groupe a été souscrit par la Caisse des Dépôts auprès de la société CNP Assurances le 15 février 2012. Ce contrat permet à certains dirigeants des filiales du groupe de la Caisse des Dépôts de bénéficier de cette assurance.

Dans ce cadre, Olivier Wigniolle, Directeur Général d'Icade est l'un des assurés couverts par cette assurance, qui lui permet de bénéficier d'une couverture liée à son statut de mandataire social.

La Caisse des Dépôts a souhaité refacturer à Icade sa quote-part du contrat d'assurance « prévoyance » de groupe, laquelle quote-part correspond à l'assurance dont bénéficie Olivier Wigniolle, Directeur Général d'Icade. La refacturation par la Caisse des Dépôts de cette assurance « prévoyance » groupe et le paiement par Icade des factures qui seront émises dans ce contexte établira l'existence d'une convention de refacturation et ce, quand bien même cette convention de refacturation ne serait pas formalisée par un contrat écrit.

Le Conseil d'Administration du 29 avril 2015 a autorisé la conclusion de cette convention et constaté l'intérêt qu'il y a à bénéficier de cette assurance « prévoyance », en particulier au regard i) des conditions tarifaires, considérées comme justes et équitables pour Icade pour ce type d'assurance et ii) de la complexité qu'il y aurait à souscrire une nouvelle assurance pour le dirigeant concerné.

Le montant de cette refacturation s'est élevé à 2 700,30 euros au titre de l'année 2020.

Administrateur Icade concerné : Caisse des dépôts et administrateurs appartenant à la Caisse des dépôts

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 15 mars 2021

Les commissaires aux comptes

Mazars
Gilles Magnan

PricewaterhouseCoopers Audit
Éric Bulle